



Plans d'aménagement forestier intégré opérationnels

Consultation publique – Région de l'Outaouais

**Rapport de consultation sur les plans
d'aménagement forestier intégré
opérationnels (PAFI) 2013-2014**

Réalisé par la
**Commission régionale sur les ressources naturelles et le
territoire public de l'Outaouais**

Remis au
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Le 4 juin 2012



SECTION I – PARTICIPATION À LA CONSULTATION

Date de la consultation (début – fin)	11 avril – 5 mai + prolongation du 16 au 29 mai 2012 pour le Pontiac
---------------------------------------	--

Consultation des plans				
	Bureau du MRNF	Bureau de la CRÉ	Autres, précisez :	Internet
Nombre de personnes ayant consulté les plans	18	2	0	74

Liste des personnes ou organismes ayant émis des commentaires		
Nom	À titre personnel	Pour un organisme
Alban Carrière	X	
Allen Wells		X
André Brossard		X
Bill Boisvert		X
Charles Gauthier	X	
Christine Lefebvre		X
Colin Lachance		X
David Pharand		X
Denis Martin	X	
Emmanuel Beaudry		X
François Poirier		X
Frédéric Lussier		X
Gérard Desjardins		X
Guy Boutin	X	
Hélène Crevier		X
Jean Fink		X
Jean-François Larrivée		X
Jocelyn Gagné		X
Katia Thériault	X	
Line Bastrash		X
Lubomyr Chabursky	X	
Marc-Antoine Boutin	X	
Marie Bodard	X	
Max Bauchet	X	
Nancy Chagnon		X
Peter Camden		X
Peter Gauthier		X
Pierre Bélisle	X	
Pierre Bernier		X
Pierre Duff		X
Pierre Gaudreault		X

Richard Chartrand		X
Robert Charbonneau		X
Robert Rusenstrom	X	
Rock Allaire		X
Serge Danis		X
Stephan Grondin	X	
Chris et Jayne Stoddart		X
Marilee DeLombard		X
Paula Armstrong		X
Régent Dugas		X
TOTAL	12	29

SECTION II – SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES REÇUS

Sommaire des principaux commentaires (faire la liste des commentaires généraux)

- De nombreux intervenants et citoyens demandent le **retrait du chantier Preston** dans la municipalité de Duhamel, **qui se superpose au « Sentier des Zingues », qui fait partie du Sentier national au Québec (SNQ)**. Ce sentier est un **attrait touristique majeur** pour la municipalité et pour la région et les coupes prévues seraient néfastes. Ce sentier traverse une forêt qualifiée d'ancienne et une suite ininterrompue de beaux points de vue, de sites géologiques d'intérêt en plus de bénéficier de la présence d'une faune et d'une flore uniques. Il est également demandé de retirer le chantier Lafontaine situé entre le lac Gagnon et le lac Bourgeois, toujours pour protéger le Sentier National et ses alentours. Il est demandé que **l'industrie touristique soit pleinement reconnue** comme ayant une place importante dans l'économie du Québec et de la région de manière à pouvoir protéger et développer davantage les infrastructures récréotouristiques. Le développement récréotouristique et de l'industrie forestière devrait se faire en **complémentarité** et non en opposition, tel que cela apparaît actuellement.
- Il est demandé de **respecter certaines ententes intervenues dans le passé** (voir la liste des commentaires détaillés du prochain tableau pour savoir de quelles ententes il est question).
- Il est demandé que **l'utilisation du réseau stratégique soit priorisée** pour le transport forestier ainsi que les routes dont l'entretien est à la charge du ministère des Transports. De plus, plusieurs interventions concernent **l'ouverture de nouveaux chemins, l'utilisation des chemins existants, l'entretien de ces derniers ainsi que la capacité des chemins actuels à supporter le transport des volumes prévus**.
- Il est demandé qu'il y ait un **respect des projets ou des intentions de créer des zones d'aires protégées et d'écotourisme** de la part soit de municipalités ou de citoyens-promoteurs et d'adapter ou de retirer certains chantiers en conséquence.
- Il est demandé que certains **sites d'importance spirituelle pour les Premières Nations soient protégés** et que les chantiers concernés soient retirés.
- Il est demandé que les **espèces à statut précaire soient répertoriées** et que les occurrences soient transmises au MDDEP. Leur **protection** est également demandée.

- Il est demandé une **seconde consultation** une fois que **plus de détails seront connus** quant aux modalités d'interventions.
- Il est demandé un meilleur **respect de la période de chasse à l'original afin d'assurer la qualité de la chasse et la sécurité des personnes**. De manière plus générale, harmoniser les calendriers de récolte avec les activités offertes par les réserves fauniques, les ZEC et les pourvoiries.
- Il est demandé une meilleure **prise en compte et la protection de l'habitat des espèces fauniques prélevées** (pêche, chasse ou piégeage) afin de **préserver la qualité de ces activités** et les **efforts qui ont été faits dans le passé de la part des différents intervenants fauniques**. Dans plusieurs cas, cela implique, entre autres, la protection des résineux, des bandes riveraines, des frayères et la préservation de la qualité de l'eau. Il faut **harmoniser la planification forestière avec les besoins de l'industrie faunique** afin que ces deux secteurs d'activités soient viables à long terme.
- Il est mentionné qu'il n'y a aucune indication comme quoi des efforts seront consentis pour **réduire les émissions de gaz à effet de serre** dans le cadre des PAFI 2013-2014.
- Plusieurs ont signifié le besoin d'une **meilleure communication avec les intervenants du milieu** et ce, à différents égards.
- La notion de **sécurité des autres usagers** est récurrente dans les commentaires.
- Certains demandent une **meilleure prise en compte des sentiers de VTT** lors de la planification.
- La notion de **protection des paysages** revient dans de nombreux commentaires, qu'il s'agisse de paysages aux pourtours des lacs pour la pêche, des sites de villégiature ou récréotouristiques. Le retrait de certains chantiers est demandé pour préserver la qualité des paysages, alors que dans d'autres cas, l'utilisation des coupes partielles seraient à préconiser au lieu des coupes de régénération.
- Le **respect du RNI ou futur RADF** est demandé de la part de certains.
- Plusieurs **sites sensibles** sont mentionnés dans les commentaires reçus.
- Il est demandé que les **recommandations faites par les TGIRT soient respectées**.
- Il est demandé d'aménager les **secteurs de coupe** en fonction de la **topographie locale**.
- S'assurer de **maintenir des legs biologiques** tels que des gros chicots (actuel et en devenir), des gros débris ligneux au sol et des arbres fruitiers.
- Certains ont des préoccupations en lien avec le **vol de matériel et le « squattage » dans les chalets ou les pourvoiries** lors de la réalisation des travaux forestiers.
- Certains auraient souhaité **avoir plus d'information sur les cartes soumises à la consultation publique** de manière à savoir quel type de coupe est planifié pour chaque SIP et pour avoir des détails sur le type de forêt où sont situés les SIP.

- Certains expriment des préoccupations quant au **maintien d'une connectivité, à l'échelle du paysage et à travers le temps, afin de préserver la biodiversité.**
- Il est proposé de mettre en place un **comité pour déterminer les meilleurs emplacements permanents pour les refuges biologiques.** En ce sens, le retrait, jugé arbitraire, d'un refuge biologique dans l'UTR # 1104, tout comme le déplacement d'un autre à proximité d'un propriétaire de moulin, est questionné.
- Enfin, il existe une préoccupation concernant la **présence d'un SIP** à l'intérieur d'une « UTA sub-unit », autour du lac Wilson, **où il demeure moins de 18 % de forêt mature et surannée.**
- Certains expriment le besoin d'une **intégration complète des activités** et ainsi d'établir une stratégie pour favoriser la transformation de la pâte par la création d'une cours de triage et d'un centre de valorisation de la fibre le plus près possible de la ressource sur le territoire de la MRC de Pontiac. Dans la même veine, il est proposé de favoriser les projets de 2^e et 3^e transformation ainsi que les produits émergents jumelés à une cours de transbordement, à un centre de tri et de valorisation de la fibre et à un complexe multifonctionnel intégré de transformation du bois.
- Il est proposé de **favoriser les entrepreneurs forestiers locaux compétents** en octroyant des contrats pluriannuels afin de permettre le recrutement de nouveaux travailleurs forestiers et permettre aux entrepreneurs de renouveler leurs équipements.

Liste de tous les commentaires

Commentaires	Demande de modification (oui/non)	Type de modification
<p>Robert Charbonneau, président de l'APEM</p> <p>Nous sommes vraiment abasourdis de la façon que vous traitez nos territoires fauniques. Ces territoires sont les terrains de jeux pour plusieurs d'entre nous qui pratiquons diverses activités telles que l'ornithologie, la cueillette de champignons, la marche, la chasse, la pêche et j'en passe! Ces territoires recèlent des trésors naturels qui attirent les amateurs de la nature, comme nos pygargues à tête blanche qui sont revenus ici depuis une quinzaine d'années pour nicher. Nous en voyons régulièrement des adultes et des juvéniles, ils habitent le corridor de la Petite-Nation et de la Preston et des lacs qui en font partie. Nous sommes réellement inquiets de votre intervention dans ce secteur; pourquoi détruire ce que la nature a pris des milliers d'années à concevoir pour quelques dollars!? Cela n'en vaut pas la peine. C'est notre qualité de vie que vous détruirez et aussi celle de la faune et la flore de nos environs immédiats.</p>	Oui	Retrait d'un chantier
<p>Line Bastrash, Association des propriétaire des lacs Faucon et de la Dame</p>	Oui	Infrastructures, protection du paysage,

<p>A) Environnement, villégiature</p> <p>B) Nos préoccupations visent les points qui étaient couverts dans l'Entente intervenue entre les BCAAF de l'UAF 072-51 et l'Association des propriétaires des lacs Faucon et de la Dame, signée en novembre 2010, et dans la réponse à notre Demande de conciliation avec le MRNF datée du 8 novembre 2010, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des chemins forestiers et des chemins municipaux à proximité de nos chalets (ex. heures, vitesse des camions, signalisation des travaux), avec avis transmis à l'Association un mois avant le début des travaux; - Pas de nouveaux chemins permettant de relier le chemin du lac de la Fourche avec le chemin du lac Hawk, ainsi qu'entre Montpellier (lac Schryer) et le chemin du lac Hawk; - Pas de pont construit sur la rivière Inlet; - Blocage des chemins suite aux travaux, avec l'accord du MNRNF; - Travaux de récolte en période hivernale seulement, avec avis transmis à l'Association un mois avant le début des travaux; - Les BCAAF avertiront l'Association au moment où les travaux de localisation des chemins débiteront. L'Association pourra se rendre avec un contremaître sur le territoire et demander certaines modifications à la localisation des chemins; - Identification des frayères du lac de la Dame et protection des cours d'eau alimentant ces frayères; - Protection du paysage (application des normes d'encadrement visuel en zone de villégiature regroupée); - Exclusion d'une bande de 60 mètres autour des terrains privés compris dans la "zone de villégiature regroupée" C. Nous demandons que les mesures d'encadrement contenues dans l'entente précitée entre notre Association et les BCAAF soient prises en compte et appliquées lors des futurs travaux d'aménagement forestier effectués sur le territoire visé par l'entente de novembre 2010 entre l'Association et les BCAAF (tel que défini sur la carte jointe à ladite entente). 		<p>période des travaux, communication avant d'effectuer les travaux</p>
<p>Jean-François Larrivée, MRC de Papineau</p> <p>Mes intérêts sont la considération des municipalités et de la MRC lors des opérations forestières planifiées à partir d'avril 2013. En premier lieu, nous réaffirmons notre intérêt à ce que l'Entente d'harmonisation, survenue entre les municipalités de la MRC de Papineau et les bénéficiaires de CAAF, soit reconduite. Ladite entente avait été acceptée en mars 2010 et son contenu demeure d'actualité après le 1^{er} avril 2013, notamment en ce qui a trait à :</p>	<p>oui</p>	<p>Reconduction d'entente, infrastructures, espèces floristiques à statut précaire, paysages, récréotourisme</p>

- La largeur maximale du déboisement des emprises de chemins forestiers (23 m maximum en moyenne);
- Aucune intervention forestière sur les pentes de plus de 41 %;
- Le respect des ententes antérieures prises de bonne foi entre les BCAA et divers organismes de la MRC de Papineau (Associations de lac, SEPAQ, etc.).

Adapter tous les tracés des nouveaux chemins forestiers aux demandes des municipalités, si cela n'engendre pas de coûts ou encore que la municipalité concernée soit prête à contribuer financièrement aux dépenses excédentaires occasionnées par la demande municipale. Dans des cas exceptionnels - sur demande des municipalités - procéder au nettoyage et à la remise en production des aires d'empilement et de tronçonnage.

Les observations de plantes rares, menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées devront être systématiquement transmises au MDDEP.

La MRC souhaite que le transport des bois transige en priorité par le réseau routier principal qui a été identifié par les membres de la table locale de concertation forestière de la MRC de Papineau, en décembre 2009. L'utilisation optimale de ce réseau permettra notamment de minimiser l'usure prématurée du réseau routier municipal.

Les lacs au Loup et Coursolle (Boileau), les lacs Preston, Gagnon et Lafontaine (Duhamel), les lacs La Rouge, de la Galette (Lac-des-Plages), le lac Vert (Montpellier), Les lacs de la Dame, du Faucon, Smalian et St-Sixte (Mulgrave-et-Derry) sont tous des lacs à considérer comme étant "habités" (plus de 5 habitations sur le pourtour du lac). En présence de coupe de régénération, nous souhaitons que les patrons des secteurs de récolte soient ajustés afin d'atténuer l'impact visuel des coupes de régénération visibles depuis lesdits lacs. Les municipalités concernées devraient être invitées aux discussions d'harmonisation. Nous demandons la protection intégrale d'une bande de 30 m suivie d'une bande supplémentaire de 30 m où la coupe y sera permise mais pas les passages de machinerie.

Les chemins municipaux du Bois - Coursolle, de Boileau et Charron sont entretenus aux frais de la municipalité de Boileau. Dans l'alternative que le transport des bois les dégradent, ceux-ci devraient être réparés après les

<p>opérations forestières.</p> <p>En ce qui a trait au chantier "Preston" dans la municipalité de Duhamel, considérez l'impact des coupes de régénération visibles depuis le lac Preston. Le secteur illustré sur le PAFI-O occupe la majorité des pentes visibles situées à l'ouest du lac Preston. Ce secteur se superpose également au "Sentier des Zingues" qui fait partie du réseau de randonnée pédestre Trans-Québec. Il s'agit d'un attrait touristique majeur de la municipalité de Duhamel et la dégradation de l'encadrement visuel des paysages visibles depuis ledit sentier serait néfaste. Si ce n'est pas déjà fait, ce sentier devra être inscrit aux cartes d'affectation du MRNF et des modalités particulières de protection des abords du sentier devront être négociées avant le début des opérations forestières dans le chantier Preston. Lorsque les traitements associés au chantier Preston seront connus, définis, les transmettre à la MRC et à la municipalité de Duhamel.</p> <p>Le chemin du lac la Rouge - Sioux est un chemin qui sera bientôt entretenu à l'année par la municipalité de Lac-des-Plages. Ceci afin de desservir les 35 chalets situés au lac La Rouge. Après chaque épisode de transport des bois, ce chemin devra être remis dans le même état d'avant les opérations forestières.</p> <p>Dans la municipalité de Bowman, nous aimerions savoir si le MRNF projette d'améliorer de façon notable la route forestière identifiée sur la carte de consultation comme étant le "chemin Trans-Outaouais". Sur vos cartes, ce tronçon de chemin est localisé entre les chantiers "Sam" et "Truite". S'il était amélioré de façon notable, ce chemin faciliterait la circulation publique entre le Mont Sainte-Marie et Bowman. Prière de préciser qu'elles sont les intentions du MRNF à l'égard de ladite route.</p> <p>Le chemin de la Lièvre nord (Bowman) a été fermé au transport lourd suite au séisme du 23 juin 2010. Le tremblement de terre a fragilisé cette structure municipale et le MTQ a donné son autorisation à restreindre le poids des camions qui circulent sur ledit chemin.</p>		
<p>André Brossard, Association des propriétaires du lac Gagnon (APLG)</p> <p>Essentiellement, nous demandons qu'on retire de la planification des coupes forestières deux parcelles autour du lac Gagnon, soit la petite parcelle entre le lac Gagnon et le lac Bourgeois (chantier Lafontaine) et la partie à l'Est du</p>	<p>Oui</p>	<p>Utilisation multifonctionnelle de la forêt, récréotourisme, retrait d'un chantier (protection de deux parcelles autour du lac</p>

<p>lac Gagnon, entre le lac Gagnon et le lac Preston (chantier Preston) afin de bien protéger le sentier national et ses alentours.</p> <p>Nos préoccupations se limitent à la partie nord de la municipalité de Duhamel, plus particulièrement le territoire entourant le lac Gagnon.</p> <p>L'APLG est une société à but non lucratif qui représente les intérêts de ses membres. Tous les résidents permanents ou saisonniers du lac Gagnon et d'une partie de la rivière Petite-Nation sont éligibles à devenir membre de l'APLG en payant leur cotisation annuelle. Nous sommes fiers de compter parmi nos membres plus de 60 pour cent des 570 propriétaires au lac Gagnon. Nous représentons donc la majorité des résidents de cette partie nord de la municipalité de Duhamel.</p> <p>Quoiqu'une proportion grandissante des résidents soit permanente, les villégiateurs représentent la grande majorité des propriétaires au lac Gagnon. Ceux-ci quittent la ville pour venir jouir de la nature. Les principales activités de loisirs de ces résidents, permanents ou villégiateurs, sont centrées sur le lac Gagnon et sa forêt environnante. On jouit d'activités nautiques mais aussi, de plus en plus, de randonnées dans la forêt sous toutes ses formes. Ce volet est important non seulement pour les résidents mais aussi pour leurs familles, leurs amis, leurs visiteurs et pour attirer des touristes qui contribuent à vitaliser la région.</p> <p>La forêt publique doit donc être partagée par différents utilisateurs. Elle n'est plus seulement une source de matière première pour l'industrie forestière. On doit adapter son exploitation aux exigences d'une utilisation multifonctionnelle. Les intérêts des résidents ne sont pas moins importants que ceux des exploitants forestiers. D'autant plus que ces mêmes résidents sont des contribuables dont les impôts sont utilisés pour subventionner l'industrie forestière. Ces mesures de support sont parfois nécessaires pour maintenir l'industrie forestière en vie mais cela contribue aussi à justifier un meilleur partage de la forêt entre les exploitants forestiers et les résidents.</p> <p>Notre région immédiate a beaucoup contribué à fournir du bois depuis un siècle. Notre forêt se régénère, mais peu de secteurs sont à maturité. Nous demandons que l'on</p>		<p>Gagnon), conservation des forêts à maturité, protection du paysage, infrastructures, érosion des sols.</p>
--	--	---

conserve des parcelles de territoire qui sont soit à maturité ou qui sont à proximité des résidents de façon à ce que ces résidents puissent jouir de leur juste part de la forêt, près des lieux maintenant occupés par cette nouvelle génération d'utilisateurs de la forêt.

Selon le PAFI de l'UA 72-51, plusieurs secteurs de notre région immédiate seraient sujets à des coupes forestières. Nous comprenons qu'il ne serait pas raisonnable d'espérer que toute la forêt environnante soit exclue des coupes forestières. Quoique bien des secteurs visés autour du lac Gagnon soient utilisés par les résidents, nous acceptons que certains de ceux-ci demeurent des secteurs sujets à la coupe forestière. Par contre nous demandons que soient protégées deux parcelles autour du lac Gagnon.

La première parcelle est encerclée en rouge sur la carte jointe (Lafontaine.JPG; annexe 1). Il s'agit d'une petite parcelle d'un boisé en régénération, située à côté d'une réserve biologique et d'une érablière sous bail avec le gouvernement. La lisière de terrain entre le lac et cette parcelle représente la partie la plus développée du lac Gagnon. On y retrouve des résidences permanentes et des chalets sur chaque lot depuis plusieurs années. Le boisé à l'arrière de ces propriétés est utilisé pour la randonnée pédestre, le ski de fond et la raquette. Plusieurs sentiers sont aménagés et balisés. Il s'agit aussi du flanc de la montagne qui donne son charme au lac Gagnon.

Une grande partie, au nord immédiat de cette parcelle a déjà été exploitée en 2006. À cette fin, l'exploitant forestier a dégarni complètement de grandes surfaces pour construire des chemins d'accès inutilement larges sur de longues distances, dans une pente sur les bords du lac. De plus, cette section a été la proie d'une tornade en 2006 et ce qui restait d'arbres à maturité a dû être récolté. Malgré nos efforts pour reboiser ce secteur, une génération de propriétaires devra vivre avec cette cicatrice dans leur environnement. Ceci n'aide pas les efforts des intervenants pour réduire le ruissellement et l'érosion des sols. Les résidents de ce secteur ne méritent pas qu'on leur enlève la seule parcelle à proximité qui permet une libre circulation dans un boisé attrayant. Nous demandons qu'on retire cette parcelle du PAFI.

Le deuxième secteur qui mérite une protection est situé à l'Est du lac Gagnon. Une section du sentier national, « la route des Zingues » serpente entre le lac Gagnon et le lac Preston. Notre préoccupation vise le plateau situé au nord

<p>de la limite sud de la Réserve Papineau-Labelle (voir carte Preston.JPG à l'annexe 1). Cette partie du chantier Preston est située sur un plateau fragile car le sol meuble est mince. Ce sentier qui a été autorisé par le MRNF tire son attrait de la vue des alentours. Une coupe forestière dans ce milieu fragile anéantirait son attrait touristique que plusieurs organisations essaient de promouvoir. Il ne faudrait pas que les efforts légitimes de développement soient contrecarrés par une exploitation forestière dont les bénéfices à court terme ne font pas le poids à côté des avantages à long terme d'une exploitation touristique. Nous demandons donc que la partie du chantier Preston située entre le lac Gagnon et le lac Preston, de chaque côté du chemin du lac Gagnon Est, au nord de la limite sud de la Réserve Papineau-Labelle, soit retirée du PAFI.</p>		
<p>Jean Fink, Table faune régionale de l'Outaouais</p> <p>A) Habitats fauniques, exploitation faunique et forestière</p> <p>B) Secteurs d'opération, types de coupes, tous les chantiers</p> <p>C) Maintenir et/ou améliorer la proportion de résineux par des coupes partielles. Favoriser un maintien de couvert résineux de 7 m et plus en contiguïté des coupes prévues pour maintenir un couvert adéquat pour l'original, particulièrement dans les territoires fauniques. Maintenir tous les îlots de résineux de 4 ha et moins d'au moins 7 m de hauteur, particulièrement ceux en épinettes, sapins et pruches, lors de coupes partielles. S'assurer de maintenir des legs biologiques sous forme de chicots de 30 cm et plus actuels et en devenir, de gros débris ligneux et des arbres fruitiers. Comment intègre-t-on les considérations sur l'optimisation de la croissance des tiges d'avenir (bois d'œuvre) si les priorités de récolte MSCR sont encore utilisées?</p> <p>Quelle est la place du régime de la futaie irrégulière en forêt feuillue et de la CPI en plein (ou régénération lente)?</p> <p>Comment les espèces thermophiles, tilleul, frêne et noyer, sont favorisées sur FE 22?</p>	<p>Oui</p>	<p>Habitats fauniques, exploitation faunique, secteurs d'opérations et types de coupes</p>
<p>Frédéric Lussier, Réserve faunique La Vérendrye et Christine Lefebvre, Réserve faunique Papineau-Labelle</p> <p><u>Propositions de modalités d'harmonisation générales pour les différents enjeux des réserves fauniques</u></p> <p><u>Voir annexe 2 pour les enjeux relatifs aux territoires qui sont</u></p>	<p>Oui</p>	<p>Protection des paysages, quiétude aux sites d'hébergement, faune aquatique, faune terrestre et accessibilité</p>

affectés par la planification des SIP pour les réserves fauniques Papineau-Labelle et La Vérendrye.

Voir aussi les cartes des chantiers commentées transmises au MRNF.

Il est à noter que les propositions suivantes sont générales. Celles-ci sont des solutions proposées qui répondent à des objectifs attachés aux grands enjeux des réserves fauniques. En ne connaissant pas la réelle nature des interventions, il s'avère difficile de proposer des modalités d'harmonisation précises pour les différents SIP. De ce fait, lorsque les traitements sylvicoles seront précisés, une consultation plus fine sera nécessaire afin de proposer des mesures d'harmonisation adaptées à ceux-ci. Celles-ci permettront de mieux répondre aux enjeux relatifs des territoires affectés par la planification forestière dans le temps et l'espace.

1- Protection des paysages

Objectif : Maintien de la qualité des paysages des secteurs d'intérêt majeur.

Solutions :

- Favoriser l'utilisation de coupes partielles;
- Appliquer les modalités de protection des paysages (MRNF) selon la zone de perception;
- Délimiter les contours de coupe en épousant la topographie locale;
- Planifier les sentiers de débardage parallèlement aux courbes de niveau.

2- Quiétude aux sites d'hébergement

Objectif : Maintien de la qualité d'expérience qui saura satisfaire la clientèle.

Solutions :

- Harmonisation des calendriers de récolte avec les activités offertes par les réserves fauniques (chasse, pêche et récréation);
- Planifier les interventions forestières à proximité des secteurs névralgiques durant les périodes moins

achalandées.

3- Faune aquatique

Objectif : Maintien de la qualité des habitats aquatiques

Solutions :

- Le maintien d'une proportion adéquate de peuplements forestiers dans les bassins versants stratégiques par l'application de l'aire équivalente de coupe (AEC). Les bassins compris entre 0 et 5 km², 5,1 et 15 km² ainsi que ceux supérieurs à 15 km² ne devraient pas être déboisés sur plus de 55 %, 45 % et 35 % de leur superficie respective;
- Favoriser la coupe partielle dans les bassins versants immédiats des lacs stratégiques ou d'intérêt à la conservation;
- Le maintien d'une lisière boisée modulable le long des lacs stratégiques ainsi que de leurs tributaires;
- L'application de saines pratiques de voirie forestière qui visent à :
 - Éviter la destruction de frayères;
 - Préserver la qualité des frayères;
 - Éviter un apport de sédiments dans les frayères.

4- Faune terrestre

Dans l'objectif de favoriser un bon entremêlement des différents types de couverts à l'intérieur des secteurs de chasse, les modalités d'aménagement forestier devront assurer :

- Une répartition spatio-temporelle des interventions forestières et des traitements sylvicoles dans les secteurs de chasse pour éviter l'homogénéisation de la matrice forestière;
- Le maintien, en tout temps, de moins de 30 % de la superficie du secteur de chasse en couvert forestier de moins de 3 m de hauteur (moins de 15 ans);
- Le maintien, en tout temps, de plus de 30 % de la superficie du secteur de chasse en couvert forestier résineux dont la hauteur est supérieure ou égale à 7 m;

<ul style="list-style-type: none"> Le maintien de blocs de forêt mature (30 % de la superficie du secteur de chasse) dont la surface terrière en résineux est plus grande que 13 m²/ha et dont la largeur minimum est de 200 mètres (favoriser les forêts d'intérieurs). <p>5- <u>Accessibilité</u></p> <p>Objectif : Maintien de la qualité du réseau routier, contrôle de l'accessibilité aux territoires et respect des limites de la réserve faunique</p> <p>Solutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Éviter de créer de nouveaux accès au territoire en préconisant l'utilisation du réseau actuel de chemins existants; Ne pas planifier des chemins « en boucle » à la limite du territoire; Laisser une bande boisée aux limites du territoire afin de créer une limite visuelle entre les différents territoires; Ne pas couper une limite de territoire par une assiette de coupe. 		
<p>Pierre Gaudreault, Aventure Écotourisme Québec</p> <p>Aventure Écotourisme Québec, l'Association des professionnels en aventure et en écotourisme du Québec est l'interlocuteur reconnu en matière de tourisme d'aventure et d'écotourisme par le ministère du Tourisme du Québec. En ma qualité de Directeur général d'Aventure Écotourisme Québec, nous appuyons la municipalité de Duhamel pour le retrait complet de toute coupe forestière du chantier Preston, zone 07251 à proximité du Sentier national, secteur "La route des Zingues". L'expérience touristique pour nos clientèles tant québécoise qu'internationale doit se faire dans des sentiers ayant gardé leur intégrité écologique. De plus, nous considérons que les travaux forestiers risquent d'induire des impacts majeurs sur les paysages et la biodiversité du sentier identifié sous l'appellation «la route des Zingues» qui est partie intégrante du projet SNQ.</p> <p>Le Sentier national est une infrastructure majeure pour les clientèles touristiques de tourisme de nature. Le tourisme de nature génère plus de 1 milliard en retombées</p>	<p>Oui</p>	<p>Paysages, retrait de chantier, préservation de corridors récréotouristiques en forêt publique exploitée</p>

<p>économiques sur le territoire québécois (étude sur les retombées économiques du secteur du tourisme de nature, DBSF, 2005). Les sentiers et la nature du Québec sont très attractifs pour nos visiteurs et la conservation de ces infrastructures nationales est très importante à la pérennisation de la notoriété québécoise en matière de tourisme de nature. Ce sentier est idéal pour la pratique des activités de randonnées pédestres et pour la raquette hivernale, qui sont deux activités très populaires auprès de la population québécoise et de nos visiteurs étrangers.</p> <p>Nous croyons qu'il est possible de concilier sentier de randonnée et coupe forestière. Nous pensons que la plus grosse problématique des instances gouvernementales est le manque de planification des plans de développement et d'exploitation du territoire québécois. Nous considérons que pour chaque zone exploitée pour l'industrie forestière, il devrait y avoir des corridors récréotouristiques préservés pour nos générations futures. Pour un arbre coupé, il devrait y avoir 1 mètre de sentier protégé comme réserve naturelle pour nos générations futures. Ainsi, nous aurions réellement un plan d'aménagement, de développement et d'exploitation de nos ressources naturelles vraiment intégré.</p> <p>Nous réussissons à préserver nos infrastructures récréotouristiques qu'au moment où nos instances gouvernementales considéreront l'industrie touristique du Québec comme ayant sa réelle place dans l'économie du Québec. Selon les données de la statistique du Québec, le tourisme génère plus de 10 milliards de dollars en retombées économiques, ce qui la place au 5^e rang comme secteur d'importance économique au Québec.</p>		
<p>Serge Danis, Le Domaine Shannon Inc.</p> <p>A) Environnement, exploitation faunique, récréotouristique</p> <p>B) Impacts sur la pourvoirie</p> <p>Le lac des Cataires est, pour la pourvoirie, un lac très important économiquement puisque sur un territoire de 335 km², c'est le lac des Cataires et ses environs qui sont le plus utilisés pour la pêche à la truite mouchetée, la chasse à l'original et le trappage. Le lac des Cataires est utilisé pour la pêche à la truite mouchetée par les clients de la pourvoirie, puisque c'est l'un des deux seuls lacs qui est sans brochet (com. pers.). L'absence de brochet permet la survie des truites mouchetées ensemencées et permet ainsi la pratique de la pêche. Les autres lacs de la pourvoirie sont exploités pour le doré jaune et pour le</p>	<p>Oui</p>	<p>Environnement, exploitation faunique, récréotourisme, paysages</p>

brochet. Ainsi, ce lac a une importance encore plus grande étant donné cette particularité.

En plus de la pêche réalisée sur le lac, la forêt qui l'entoure permet d'avoir un territoire exceptionnel pour la chasse à l'orignal. L'orignal est l'espèce la plus convoitée sur la pourvoirie. Sa chasse rapporte en revenus environ 180 000 \$ par année à la pourvoirie. Plus spécifiquement, sur le territoire du lac des Cataires, la chasse à l'orignal représente un revenu d'environ 10 000 \$ par année. Sur tout le territoire de la pourvoirie, c'est ce territoire de chasse qui est le plus fructueux. En effet, c'est dans ce secteur que la chasse à l'orignal est à son meilleur. Avec un rendement d'un à deux orignaux tués par année, ce lac et ses environs contribuent à la bonne réputation de la pourvoirie. En effet, selon les données du MRNF, dans un rayon de 3 km du lac des Cataires, il y a eu depuis les dix dernières années 21 orignaux qui ont été abattus.

En plus de la chasse à l'orignal, le lac des Cataires et ses environs est un secteur de trappe très convoité pour le pékan, la martre et le lynx. Étant donné que le domaine vital de la martre et de l'orignal est plus grand que 5 km² (Potvin *et al.*, 2001), il serait d'autant plus pertinent de prendre en considération les nombreux impacts qui seront causés par les coupes forestières. Une étude réalisée dans la forêt boréale a démontré que les coupes forestières ont eu d'importants effets à court terme sur la qualité de l'habitat de l'orignal, du lièvre, de la martre et du tétras (Potvin *et al.*, 2006). Dans cette même étude, les auteurs mentionnent qu'il y aurait un rétablissement progressif des animaux lorsque la végétation sera de retour et ainsi, procurera un habitat propice. Cependant, cette période d'attente est longue et varie selon les espèces. Pour la gélinotte, le lièvre et l'orignal, cette période est entre 10 et 15 ans ou jusqu'à ce que la strate arbustive soit bien présente (Potvin *et al.*, 2006). Pour la martre et le tétras, la période est plus longue, soit à 30 ans, puisqu'ils attendent que le couvert arborescent soit bien développé (Potvin *et al.*, 2006).

Impacts sur le paysage

La qualité du paysage est l'une des principales préoccupations pour les usagers de la pourvoirie (Pâquet, 2003). Sans la présence d'un paysage de qualité, l'expérience de chasse ou de pêche est appauvrie. Or, la qualité du paysage a un impact direct sur les retombées économiques de la pourvoirie exploitant des territoires de chasse ayant subi des coupes forestières (Pâquet, 2003). Il est certain que si des coupes forestières ont lieu dans le

<p>secteur du lac des Cataires, il y aura une diminution des retombées économiques à la pourvoirie du Domaine Shannon puisque les attentes des utilisateurs seront très élevées en ce qui concerne la qualité de la pêche, de la chasse et du paysage. Dans les forêts à dominance de résineux, comme c'est le cas dans la forêt boréale, la méthode d'intervention forestière utilisée le plus fréquemment est celle de la coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS) (MRNF, 2012). Cette méthode est la méthode d'intervention qui affecte le plus la qualité du paysage (Pâquet, 2003). Ainsi, il devient nécessaire de sauvegarder l'encadrement visuel du paysage afin de conserver la faune, la flore et les clients sur la pourvoirie.</p> <p>C) Compte tenu de l'importance du territoire 28 (vous avez déjà les cartes du territoire) pour la chasse à l'orignal, nous proposons qu'il y ait un report de 15-20 ans des coupes de bois dans une bande de 500 mètres entourant le territoire 28 seulement afin de permettre à l'immense secteur de coupe de bois à l'extérieur de pousser avant que l'on coupe le bois près et dans le secteur 28.</p>		
<p>David Pharand, maire de la Municipalité de Duhamel</p> <p>Nous reconnaissons les deux grands secteurs de développement de la MRC de Papineau, qui sont le développement touristique et le développement industriel. Ce développement doit se faire en complémentarité sur notre territoire. La MRC de Papineau est à investir dans l'étude de faisabilité d'un parc régional industriel axé sur la transformation du bois. Ce parc va nécessairement accroître l'exploitation forestière au Nord de la MRC. Afin que ces deux secteurs de développement soient socialement acceptables, des mesures doivent être mises en place afin de réduire les impacts négatifs causés par l'exploitation forestière.</p> <p>Proposition POUR L'ENSEMBLE DES CHANTIERS</p> <p>Que les ententes antérieures, particulièrement celle de 2010 intervenue entre les Bcaaf de l'UAF 072-51 et le regroupement des municipalités de la MRC de Papineau, soient reconduites en 2013, suite à l'entrée en vigueur du nouveau régime forestier. Que l'utilisation du réseau stratégique soit priorisée pour le transport forestier ainsi que les routes dont l'entretien est à la charge du ministère du Transport. Ces mesures réduiront le transport forestier sur le réseau routier municipal. Les infrastructures routières</p>	<p>Oui</p>	<p>Reconduction des ententes antérieures, réseau routier et transport forestier, récréotourisme, retrait de chantier</p>

<p>municipales ne sont pas conçues pour supporter la charge des camions forestiers et représentent un danger d'accidents accrus des utilisateurs du réseau municipal. En ce sens, il ne faut pas que le bois sorte par le chemin Lac Gagnon ouest. Pour le chantier Lafontaine, il faut que le bois sorte par le réseau stratégique.</p> <p>POUR LE CHANTIER LAFONTAINE</p> <p>Que des mesures soient mises en place pour protéger les infrastructures des sentiers VHR ainsi que les paysages sensibles à proximité des sentiers. Ces mesures protégeront la viabilité des sentiers interrégionaux entre l'Outaouais et les Laurentides. De retirer la coupe entre le lac Bourgeois et le chemin lac Gagnon Ouest. Cette petite parcelle de forêt a longuement été protégée par des ententes entre l'Association des propriétaires du Lac Gagnon et les bénéficiaires de CAAF (MC FORÊT). Ce secteur, qui comporte des sentiers multifonctionnels, est grandement utilisé par les villégiateurs du lac Gagnon.</p> <p>CHANTIER PRESTON</p> <p>De réévaluer la pertinence d'inclure la coupe à l'est du chemin du lac Gagnon Est, afin de protéger le sentier des Zingues. Ce sentier est classé national. Il sera présenté le 15 mai prochain par Tourisme Outaouais comme un des attraits importants de l'Outaouais. Ce site exceptionnel est un atout important dans la revitalisation de notre économie locale.</p> <p>Par ailleurs, il est difficile d'accepter qu'il y ait de la coupe (même partielle) qui soit faite à l'est du lac Marcout. L'existence d'un chemin dans le paysage occasionnerait des impacts négatifs pour le sentier. Je recommande de faire une étude de paysage pour le secteur à l'est du lac Marcout.</p> <p>Proposition d'intervertir la forêt exceptionnelle au nord du lac Gagnon avec une portion de la forêt à l'ouest du lac Preston, le long du Sentier National.</p>		
<p>Marie Bodard, citoyenne</p> <p>Ma famille vient d'être informée de la possibilité de coupe de bois - chantier Preston, zone 07251 - en 2013-2014. Le chantier Preston encercle le sentier La route des Zingues. Nous fréquentons assidûment le sentier La route des Zingues et nous ne sommes pas les seuls. Bien que</p>	<p>Oui</p>	<p>Retrait d'un chantier, récréotourisme</p>

<p>nouveau, la renommée de ce sentier est déjà faite. S'il advenait que les coupes de bois prévues aient lieu, le sentier La route des Zingues, qui fait partie du Sentier national du Québec, serait détruit, inutilisable et n'aurait plus aucun intérêt pour les randonneurs. Le MRNF a autorisé le tracé de ce sentier entre les lacs Preston, Marcaut et Gagnon. Des bénévoles ont mis des années à le développer en respectant le plus possible la nature. Ce sentier, très sauvage, l'un des plus beaux de la région, attire nombre de randonneurs, même s'il n'est ouvert que depuis un an. Pourquoi le MRNF autoriserait-il sa destruction maintenant? La compagnie forestière qui en bénéficierait ne pourrait-elle pas y renoncer afin de protéger une partie de notre forêt? La réserve Papineau-Labelle est-elle exclusivement une réserve de bois pour les compagnies forestières? Ne peut-elle être protégée pour le bénéfice des randonneurs?</p> <p>Au nom des miens et de nombreux autres randonneurs assidus et occasionnels, je demande le retrait du chantier Preston afin de protéger un temps soit peu ce qui nous reste de forêt encore intacte et conserver un petit coin de promenade pour les randonneurs.</p>		
<p>Pierre Bernier, maire de la municipalité de Montpellier</p> <p>A) Les municipalités de Montpellier, Mulgrave et Derry et Ripon ont annoncé, en 2011, leur intention de créer une zone d'aire protégée et d'écotourisme dans le secteur qui les relie. Nous travaillons actuellement à élaborer les limites éventuelles de cette zone. Toute coupe forestière additionnelle dans le secteur serait préjudiciable au projet, que plusieurs arguments justifient.</p> <p>B) Secteur Dame (?)</p> <p>C) Pour la Municipalité de Montpellier, dans le cadre de l'implantation éventuelle de cette zone, nous demandons l'abandon de toute exploitation forestière au sud d'une ligne droite qui partirait de la pointe sud-ouest du lot 45 du rang IX immédiatement au nord du lac Vert et qui se terminerait à la pointe sud-est du lot 40 du rang VIII au nord du lac Saint-Sixte, d'où partirait une ligne droite direction est jusqu'au lac Saint-Sixte. Entre le lac Vert et le lac Saint-Sixte et dans toute la partie plus au sud, aucune nouvelle exploitation forestière ne serait admissible.</p>	<p>Oui</p>	<p>Retrait de chantier, aires protégées et d'écotourisme</p>
<p>Richard Chartrand, Fédération québécoise de la marche (FQM) et Sentier national du Québec</p>	<p>Oui</p>	<p>Retrait de chantier, récréotourisme</p>

Zone 07251, chantier Preston

À titre de porte-parole de la Fédération Québécoise de la Marche et du Sentier National du Québec (voir lettre de mandat de la FQM que vous avez reçu le 29 avril via info@crnto.ca), aussi à titre de président du club SKIRA, organisme basé à l'accueil Gagnon de la Réserve Faunique Papineau-Labelle depuis 1978 et dont la mission principale est d'offrir un réseau de sentiers de ski de fond, de raquette et de randonnée pédestre, à titre d'initiateur et bénévole du sentier National de la Route des Zingues, je suis très préoccupé d'apprendre qu'il pourra y avoir des coupes forestières le long du sentier en 2013-14, plus spécifiquement le chantier Preston. Alors que la municipalité de Duhamel se positionne depuis quelques années pour devenir le carrefour national des activités de plein-air, voire écotouristiques et récréotouristiques (sentier National Iroquois, Traverse Quad de la Réserve P-L, Sentier National de la Route des Zingues, Centre touristique du lac Simon, Réserve P-L, etc.), alors que le gouvernement déploie des efforts et de l'argent considérables pour encourager les citoyens à pratiquer des activités saines de pleine-nature, voilà qu'on s'apprête à détruire un des plus beaux sentiers du Québec (le Trekkeur, été 2011) et qui sera médiatisé par Tourisme Outaouais comme nouveauté de l'année le 15 mai prochain. Pour avoir marché, tracé, balisé, ouvert et signalisé le sentier avec un autre bénévole, M. Gérard Bodard, et en collaboration avec la municipalité de Duhamel, je puis certifier, sans l'ombre d'un doute, que toute opération forestière (ici le chantier Preston), même partielle et en prenant toutes les précautions d'usage du RNI, aura un effet dévastateur sur ce sentier. Il perdra à toute fin pratique son intérêt.

L'intérêt de ce sentier est justement qu'il traverse ou longe toute une suite de beaux points de vue, de curiosités géologiques, falaises, blocs erratiques, sol meuble très mince, une forêt ancienne, une flore particulière, faune omniprésente, etc. Ce n'est pas comme marcher 3 heures pour se rendre au sommet d'une montagne et y revenir. Il constitue un attrait touristique majeur non seulement pour Duhamel, mais pour toute la région autant au nord, comme la Minerve et Labelle, (une partie du sentier se situe sur le territoire de la Minerve, laquelle a déjà voté une résolution appuyant la demande de Duhamel et sa prolongation sur son territoire vers la partie laurentienne du SN), qu'au sud où des groupes de marche de Ripon, Montebello et des écoles de Chénéville, Plaisance, etc. viennent découvrir ce sentier, mais aussi à la grandeur du Québec. Géo-Plein-Air sortira un article consacré à ce sentier cet automne. La

<p>revue Marche-Randonnée (hiver 2012) y a inséré une carte détachable en faisant la description et la promotion. Le long du sentier sont installés plusieurs panneaux d'interprétation historique faisant référence aux Oueskarinis et aux premiers colons. D'autres fiches explicatives de la faune, de la flore, de géologie y sont aussi. Ouvert seulement depuis l'été 2011, il est déjà très fréquenté au point où la municipalité devra faciliter le stationnement aux divers points d'accès. Des gens de toutes les régions viennent en randonnée dans ce sentier, et le fréquentent même l'hiver en raquettes, ce qui en fait un sentier quatre-saisons. Le fait qu'on puisse y accéder en plusieurs endroits le rend accessible à tous, jeunes et moins jeunes, en forme ou pas. Quel beau développement pour la région s'il peut survivre, quelle belle renommée en perspective. Et quel dommage si le Ministère, qui l'a autorisé l'an passé, en autorise sa destruction l'an prochain. De quoi décourager toute initiative citoyenne bénévole que les municipalités ont tant de mal à remplacer. De quoi aussi annuler toute tentative de développement durable régional par les municipalités concernées.</p> <p>Pour toutes ces raisons, la FQM, le SNQ et le club SKIRA demandent à la CRRNTO de retirer le chantier Preston des opérations forestières.</p>		
<p>Katia Thériault, citoyenne</p> <p>J'aimerais demander le retrait du chantier Preston situé dans la zone 07251 entre le lac Gagnon et le lac Preston. La bande entre le lac Marcault et le lac Preston (zone prévue des coupes) est très étroite, mais même une coupe partielle à cet endroit aurait des impacts dévastateurs sur l'environnement et sur le sentier de la Route des Zingues. Nous avons la chance d'avoir un sentier qui traverse cette zone formidable et qui nous permet de pleinement apprécier une suite ininterrompue de beaux points de vue, de sites géologiques d'intérêt, d'une faune et d'une flore uniques (énormes chênes, plusieurs arbres centenaires, roche mère à nu, blocs erratiques). Cet environnement regorge de cerfs, d'ours, d'originaux, de loups, et d'oiseaux de proie. Le sol y est très mince et une exploitation forestière pourrait drastiquement impacter la faune et la flore en plus de nous laisser un paysage saccagé par la coupe d'arbre et le va et vient de la machinerie forestière. Il y a plus de 500 propriétaires autour du lac Gagnon qui commencent tout juste à bénéficier des sentiers autour du lac et de pleinement apprécier la beauté de la faune et de la nature particulière à cette région. Le chantier Preston mettrait tout cela en péril, c'est pourquoi je demande le retrait du chantier Preston situé dans la zone 07251.</p>	<p>Oui</p>	<p>Retrait de chantier, environnement et récréotourisme</p>

J'attends de vos nouvelles sur ce dossier.		
<p>Rock Allaire, Communauté autochtone Iskouté</p> <p>À quoi sert d'avoir délimité des Réserves fauniques si c'est pour massacrer l'environnement et perturber la faune? La Route des Zingues s'insère dans la perspective d'un aménagement éco-récréotouristique régional axé sur le développement durable. L'OBV RPNS, à laquelle nous appartenons, fait partie du territoire ancestral algonquin et, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, notre objectif est de mettre en valeur une partie du territoire historique oueskarinien entre Nominique (avec ses Gardiens du Patrimoine archéologique), La Minerve, Duhamel pour remonter vers Huberdeau, Brébeuf et le lac Labelle.</p> <p>Jusqu'à présent, combien d'exploitants forestiers ont respecté la norme FSC de Certification forestière qui s'applique, entre autres, aux aires protégées des aigles, des chevreuils, des orignaux et à nombre d'espèces vulnérables?</p> <p>La Communauté autochtone ISKOUTÉ appuie la Municipalité de Duhamel, le Sentier national et la Fédération québécoise de la marche dans leur demande de retrait du chantier Preston.</p>	Oui	Retrait de chantier
<p>Gérard Desjardins, Club des ornithologues de l'Outaouais</p> <p>À titre de représentant du groupe Nature à la TLGIRT-Basse-Lièvre, de représentant du Club des ornithologues de l'Outaouais auprès d'un groupe de discussion traitant des questions récréotouristiques de l'Outaouais (groupe parrainé pour l'instant par Loisir, Sport Outaouais [LSO]), de représentant de ce groupe au Comité consultatif en matière d'éducation et de communication de la CRRNTO et de président la TLGIRT-Basse-Lièvre, je me permets de porter à votre attention la situation qui m'a été rapportée par un des membres actifs du Club des ornithologues de l'Outaouais.</p> <p>Nous espérons toutes et tous que les autorités compétentes prendront note de cette situation et apportera les correctifs nécessaires afin d'assurer un impact minimal sur la mise en valeur du sentier connu sous le titre « La route des Zingues » touché par le chantier forestier Preston. Nous ne connaissons pas nécessairement tous les détails des travaux prévus ni le parcours suivi par le sentier mais s'il y a un sentier aménagé par les autorités municipales de Duhamel appuyé par la Minerve dans le</p>		Retrait de chantier, paysage, environnement, récréotourisme

cadre du projet du Sentier national au Québec (SNQ) et une mise en valeur promotionnel par Tourisme Outaouais (TO) appuyé par LSO, nous croyons nécessaire de prendre le temps pour examiner la situation qui est portée à notre attention. Et si le tracé du sentier aménagé n'est pas entièrement dans la région de l'Outaouais, nous espérons que les autorités d'une région (Outaouais) pourront en discuter avec les autorités de la région voisine concernée (Hautes-Laurentides).

Afin d'assurer l'application des mesures appropriées et pour prendre les mesures préventives dans cette situation, le groupe Nature de la TLGIRT Basse-Lièvre fait siennes les commentaires émis dans le cadre d'une rencontre au MRNF à Gatineau entre monsieur David Pharand, maire de Duhamel et monsieur Richard Chartrand, porte-parole de la Fédération Québécoise de la Marche et du SNQ, monsieur Jean Provost du MNR (Outaouais), mandataire du MRNF pour recevoir les commentaires dans le cadre de la consultation publique sur le PAFI 2013-14 et madame Julie Pigeon du MRNF.

Considérant que les travaux forestiers risquent d'induire des impacts majeurs sur les paysages et la biodiversité du sentier identifié sous l'appellation « la route des Zingues », qui fait partie intégrante du projet SNQ, nous croyons nécessaire d'examiner plus attentivement les impacts induits par le chantier forestier Preston. Selon les autorités municipales en place et les organismes de loisirs, l'intérêt de ce sentier est justement qu'il est une suite ininterrompue de beaux points de vue, de sites particuliers, passages entre des falaises, de failles géologiques, d'arbres centenaires, d'une flore particulière, d'une faune où les traces d'ours sont très nombreuses, d'une aire d'alimentation d'orignal et ce, sans parler de l'avifaune et de l'herpétofaune qui sont à notre connaissance et à ce jour non inventorié. Des mesures de précaution sont donc à considérer.

De plus, il est porté à notre attention que le secteur comporte quelques défis du point vue accessibilité et de ce fait, ne laisse voir aucun signe de travaux forestiers préalables ce qui confère à ce secteur une forêt dont les caractéristiques d'âge deviennent très intéressantes. Est-il nécessaire de vous rappeler les discussions qui ont eu lieu autour de la TLGIRT Basse-Lièvre à ce sujet, soit la conservation et la protection des vieilles forêts?

Un autre facteur à considérer est la protection du paysage

et la préservation des effets causés par l'érosion des sols. Le sommet de la montagne est clairsemé de quelques chênes, sur un sol très mince où la roche mère est à nue à plusieurs endroits. La circulation de machinerie lourde et l'aménagement de routes ou de sentiers pour permettre la libre circulation de la machinerie sur le territoire lors de travaux forestiers pourraient accentuer les impacts environnementaux dus à l'érosion. De plus, la bande entre le lac Marcault et le lac Preston est presque tout le temps de moins de 500 m, donc très étroite. Toute coupe forestière, même partielle (en fonction des normes à appliquer lors des travaux forestiers dans le cadre de la protection des paysages), enlèverait tout intérêt au sentier et il serait nécessaire d'examiner de façon plus minutieuse les impacts appréhendés sur la qualité des eaux des lacs Marcault, Preston et tous autres plans d'eau, marais et milieux humides du secteur. Les impacts cumulatifs de travaux forestiers sont à être considérés avec attention. Le sentier aménagé dans un cadre naturel est décrit comme un des plus beaux du réseau du sentier National. Nous croyons fortement que des organismes tel que LSO, qui a su au cours des années mettre sur pied une équipe de bénévoles, qui a déployé des efforts afin d'assurer la présence du SNQ en Outaouais et de TO qui planifie en faire la promotion comme nouveauté de l'année (2012) le 15 mai prochain devant les médias doivent être considérés.

Au minimum, nous avons aussi une considération pour les budgets consacrés au cours des années par les autorités provinciales auprès des organismes régionaux tels que LSO, TO et le SNQ. Il serait dommage que le MRNF, qui a octroyé un permis pour ce sentier, soit celui qui autorisera peut-être sa destruction.

En résumé, nous considérons que les items suivants sont à prendre en note :

- Sentier aménagé avec un permis du MRNF;
- Vieille forêt (sujet abordé à quelques reprises à la TLGIRT);
- Mise en valeur récréotouristique;
- Activités de plein-air;
- Conservation et protection de la biodiversité du secteur;
- Maintien du paysage forestier;
- Impacts appréhendés sur les milieux humides, marais, plans d'eau du secteur;
- Perte de sols forestiers et érosion;
- Inventaire de la biodiversité, incluant l'avifaune,

<p>incomplète ou inexistante.</p> <p>Pour toutes ces raisons, nous croyons qu'il serait sage de retirer le chantier Preston des opérations forestières prévues, du moins pour l'instant, question de prendre le temps nécessaire pour examiner les impacts potentiels tant des points de vue de la conservation et la protection de la biodiversité du secteur que du point de vue récréotouristique.</p>		
<p>Guy Boutin, citoyen</p> <p>Il y a un projet de coupe dans une forêt patrimoniale (pin de 12 pieds de circonférence) où passe un sentier pédestre. La compagnie Lauzon qui détient devrait songer aux conséquences d'un (boycuttage) pour la vente de ses produits de la part des clients soucieux de développement durable.</p> <p>Solution : aire de conservation pour ce secteur.</p> <p><i>Note de la part de la CRRNTO : je crois qu'il s'agit du chantier Preston et de la Route des Zingues. J'ai demandé des précisions à monsieur Boutin, mais je n'ai pas eu de retour de sa part.</i></p>	<p>Oui</p>	<p>Retrait de chantier, récréotourisme</p>
<p>Marc-Antoine Boutin, citoyen</p> <p>J'aimerais demander le retrait du chantier Preston situé dans la zone 07251 entre le lac Gagnon et le lac Preston. La bande entre le lac Marcault et le lac Preston (zone prévue des coupes) est très étroite, mais même une coupe partielle à cet endroit aurait des impacts dévastateurs sur l'environnement et sur le sentier de la Route des Zingues. Nous avons la chance d'avoir un sentier qui traverse cette zone formidable et qui nous permet de pleinement apprécier une suite ininterrompue de beaux points de vue, de sites géologiques d'intérêt, une faune et une flore uniques (énormes chênes, plusieurs arbres centenaires, roche mère à nu, blocs erratiques). Cet environnement regorge de cerfs, d'ours, d'orignaux, de loups, et d'oiseaux de proie. Le sol y est très mince et une exploitation forestière pourrait drastiquement impacter la faune et la flore en plus de nous laisser un paysage saccagé par la coupe d'arbres et le va et vient de la machinerie forestière. Il y a plus de 500 propriétaires autour du lac Gagnon qui commencent tout juste à bénéficier des sentiers autour du lac et de pleinement apprécier la beauté de la faune et de la nature de la région. Le chantier Preston mettrait en péril tout cela, c'est pour cela que je demande le retrait du chantier Preston situé dans la zone 07251.</p>	<p>Oui</p>	<p>Retrait de chantier, environnement et récréotourisme</p>
<p>Max Bauchet, citoyen</p> <p>A) Mon intérêt pour intervenir dans cette consultation</p>		<p>Retrait de chantier, récréotourisme</p>

publique est la marche en forêt et la longue randonnée pédestre. La marche n'est pas un luxe : c'est une absolue nécessité pour la santé des citoyens et de toute personne ayant un emploi sédentaire. Il ne sert à rien d'encourager les citoyens, les familles, les jeunes, à faire des activités de pleine nature si on détruit partout les possibilités d'en faire.

B) J'interviens concernant le sentier national qui traverse la région de Duhamel, et en particulier entre les lacs Gagnon et Preston, partie nommée la route des Zingues. Les régions sauvages suffisamment vastes pour y faire de la longue randonnée pédestre, et facilement accessibles en fin de semaine à partir des grands centres urbains, sont suffisamment rares pour qu'il soit important de les préserver, surtout celles dans lesquelles un réseau de sentiers reconnus existe déjà. J'ai eu l'occasion de marcher plusieurs sections de cette partie du sentier national et des sentiers secondaires qui en partent ou y arrivent. Ces sentiers ont été extrêmement bien tracés, et il serait dommage que ce travail ait été fait pour rien. Toute opération forestière qui affecterait l'attrait de ces sentiers reviendrait à décourager les initiatives citoyennes, que les gouvernements ne pourraient jamais remplacer, tant à cause du temps requis pour tracer et ouvrir des sentiers en forêt sauvage que de la difficulté à trouver des bénévoles à la fois suffisamment disponibles, expérimentés et en forme. Je sais de quoi je parle : j'ai moi-même ouvert de nombreux sentiers dans plusieurs parcs et réserves, dont la réserve faunique Papineau-Labelle, à titre d'employé du ministère ou bénévolement, ainsi qu'ailleurs.

C) Ma proposition : je comprends que l'industrie forestière est l'une des richesses du Québec, mais je sais d'expérience qu'il est possible de concilier cette industrie avec la nécessité de préserver la possibilité pour les citoyens de pratiquer diverses activités de pleine nature. Cela s'est avéré possible dans le passé, tant dans les réserves fauniques qu'en dehors, lorsqu'il y avait de la bonne volonté de part et d'autre. Les forêts du Québec sont si vastes, et le territoire requis pour préserver ces sentiers en un état suffisamment naturel pour en conserver l'intérêt, si limité, qu'il est possible de concilier opérations forestières et activités de pleine nature.

Pratiquement, cela reviendrait à préserver une largeur suffisante de chaque côté du sentier, et d'interdire formellement à toute machinerie d'emprunter les sentiers, si ce n'est pour les traverser. Une cinquantaine de mètres formeraient une protection sans doute satisfaisante pour ne

<p>pas trop affecter l'environnement visuel des marcheurs. Dans le cas particulier du sentier national, il serait par contre souhaitable de protéger intégralement la partie entre les lacs Marcaut et Preston, puisqu'il serait difficile d'y tracer un chemin sans pratiquement éliminer le sentier, à cause de la topographie de ce territoire. Je connais très bien le secteur, puisque j'ai été résident de ce côté-là du lac Gagnon pendant 34 ans et que j'ai tracé l'ensemble du chemin du lac Gagnon et de ses ramifications (bénévolement).</p> <p>Pour conclure, je suggère que les autorités concernées en arrivent à une entente avec les responsables de ce secteur du sentier national. C'est la moindre des choses, eu égard au temps qu'ils ont consacré au tracé et au défrichage de ce sentier.</p>		
<p>Jocelyn Gagné, Pourvoirie Gagné et Filles</p> <p>De la coupe est prévue sur la pourvoirie en 2013. Le secteur visé par la coupe forestière est l'endroit où le gibier est le plus populeux. Donc, il est situé dans un secteur que l'on protège par une chasse réduite. La coupe dans ce secteur va annuler tous les efforts faits depuis plus de trois années.</p> <p>Le second point concerne les accès qui seront construits pour réaliser les coupes forestières.</p> <p>Le dernier aspect a trait à la période de coupe. Il est sûrement possible de réaliser une coupe forestière tout en respectant les efforts de la pourvoirie.</p>	<p>Oui</p>	<p>Exploitation de la faune, période de coupe, secteur de coupe, infrastructures</p>
<p>Colin Lachance, Algonquin Metis Woodland Tribe</p> <p>I am grateful for the efforts made in recent years to protect Lac Dumont and its tertiary watershed. I would ask that there be one slight addition to the current plan. Please ensure that the tertiary watershed of the Dumont River between Lac Dumont and Lac Ellen be protected as well. I request this partly because there is an old growth cedar stand in the area that is of Aboriginal spiritual significance and partly because an area at the base of the falls has been identified for reasons of environmental education.</p>	<p>Oui</p>	<p>Protection bassin versant, aspects environnementaux et culturels</p>
<p>Alban Carrière, trappeur</p> <p>Comme trappeur, endroit de coupe pour installation de cabane de trappe. Tenir compte des sentiers de VTT utilisés pour la trappe.</p> <p>Terrain de piégeage : 04-0069</p>	<p>Oui</p>	<p>Localisation des coupes, infrastructures</p>

<p>Allen Wells, ZEC Rapides-des-Joachims</p> <p>Mes principaux intérêts concernent le climat de tranquillité, l'augmentation de la sécurité routière lors de la chasse à l'orignal et la protection du paysage (zones grandement fréquentée par les membres).</p> <p>Propositions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêt des activités forestières et du transport du bois lors de la chasse à l'orignal (arme à feu); <p>Pour le lac Moore et les lacs Aumond :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter les CR dans le premier plan; - Aménager les secteurs de coupes en fonction de la topographie; - Utilisation de la méthode de Mme Paquet. 	Oui	Période, localisation et types de coupe
<p>Bill Boisvert, ZEC Saint-Patrice</p> <p>Mes principaux intérêts concernent la faune aquatique, la protection de l'habitat de l'omble de fontaine et du touladi sur les lacs vedettes, l'habitat de l'orignal, la villégiature, l'encadrement visuel et les infrastructures.</p> <p>Proposition pour le secteur Dunn :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi accentué du RADF, réseau routier limité, limiter les traverses de cours d'eau; - Conserver une bonne proportion des peuplements résineux intacts (coupe en mosaïque vs séparateur de 60 m); - Bonne consultation auprès des détenteurs de baux, bonne signalisation lors du transport du bois; - Respecter le corridor récréotouristique le long de la rivière Noire (moratoire actuel); - Favoriser la réparation des ponts du lac Blais afin d'utiliser un chemin existant. Ce sujet a été grandement débattu à la TLGIRT du Pontiac. 	Oui	Localisation, types et période de coupe, infrastructures et autres

<p>Propositions pour les lacs de la Théière, McCann et Lamb :</p> <p><i>Objectifs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Protéger la qualité de l'eau (température, turbidité, oxygène, etc.); - Réduire le risque associé à la sédimentation; - Protéger les frayères; <p><i>Pistes de solutions</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les frayères existantes et potentielles afin de les protéger; - Limiter la construction de traverses de cours d'eau (tributaires des lacs en question); - Élargissement de la bande riveraine si nécessaire. <p>De manière générale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêt des activités forestières et du transport du bois lors de la chasse à l'original (arme à feu). 		
<p>Charles Gauthier, villégiateur</p> <p>Étant propriétaire d'un chalet au lac Lynch, les coupes prévues au nord-est du secteur (voir carte) risquent d'affecter énormément le paysage actuel. Nous demandons donc qu'il n'y ait pas de coupes totales et seulement de la coupe partielle afin de préserver l'intégrité du paysage. Idéalement, ce serait qu'il n'y ait aucune coupe forestière dans ce secteur.</p>	Oui	Localisation des coupes et paysages
<p>Denis Martin, villégiateur</p> <p>Mes principaux intérêts concernent la villégiature, la chasse et la pêche.</p> <p>Propositions pour le chantier Yankee et Frileux (secteur lac Chavonnes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver l'accès descente mise à l'eau lac Chavonnes; - Préserver le stationnement près descente à l'eau; - Élargir le chemin entre les deux chantiers et la route 20 	Oui	Localisation des coupes, infrastructures, autres

<p>dans le parc La Vérendrye;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protection des chalets lors de l'exploitation (squattage); - Protéger les FIR, FIB, RFI (feuillus intolérants; 3^e décennal). Zones d'accouplement orignal + nourriture automne; - Remplacer le ponceau entre lac Chavonnes et St-Amoud. 		
<p>François Poirier, Territoire pêche et chasse Poirier Mes principaux intérêts concernent la protection de la faune, l'exploitation faunique, les habitats fauniques et le développement économique intégré.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volume des coupes, positionnement des chemins, secteurs sensibles (zones humides, bassins versants, habitats fauniques). - Gestion et développement intégrés du territoire, accès nouveau sur territoire de la pourvoirie nuisant au développement et aux opérations. - Les plans sont complètement contre toutes les recommandations faites par nous. - Fermeture de chemins ouest lac Gale avec zone tampon sur limites de la pourvoirie. 	Oui	Localisation, types et période de coupe, infrastructures et autres
<p>Hélène Crevier, Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier Inc. Mes principaux intérêts concernent la protection de l'environnement et l'exploitation forestière.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de récolte / Endosse + collabore au projet d'aire protégée; - Pas de nouveaux chemins; - Pas de récolte dans le bassin du lac Vert pour préserver la qualité de l'eau; - À gauche du lac du Pin Rouge, très sensible; - Paysage sensible (encadrement visuel). Demande de faire 	Oui	Localisation, types et période de coupe, infrastructures, environnement et paysage

<p>une carte pour voir ce qui est visible du lac Vert;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préservation des espèces menacées; plusieurs occurrences observées. - Être tenue au courant de l'évolution du dossier; - Demande une seconde consultation pour préciser les modalités lorsque plus de détails seront connus sur ces secteurs. 		
<p>Lubomyr Chabursky, citoyen et promoteur <u>Voir l'annexe 9 pour plus de détails.</u></p> <p>Les secteurs concernés se trouvent entre le lac Dumont et le lac Murray.</p> <p>I have categorical objections to portions of the 2013 logging plan in the vicinity of my eco-tourism and nature study project.</p> <p>I have advised MNRF and MDDEP of my plans to create an eco-tourism and nature study project on land that I own on the Dumont River just east of Lac Ellen (see white box – on map UAF07151), and on land that I own on Lac Murray, (southeast of Lac Ellen).</p> <p>Last year, my plans were severely damaged by logging that MNRF allowed to occur at Lac Murray. As a result, I need to protect land in the proximity of the road that connects my two properties, in order to provide nature study and eco-tourism activities and programming.</p> <p>Therefore I have strong objections to the cutting of the forest between Lac Dumont, Lac Ellen, Lac Marlene and Lac Basse.</p> <p>Moreover, I will bring an action in court to stop any logging within 3 kilometres of my property at Lac Ellen, and within 1 kilometre of the road that leads from Lac Marlene to the Dumont River.</p>	<p>Oui</p>	<p>Localisation et types de coupe, retrait de chantiers</p>
<p>Peter Camden, ZEC Pontiac <i>Période de coupe</i></p> <p>Nous souhaitons un respect de la période de chasse. Il faut interdire les activités suivantes lors de la période de chasse à l'original sur le territoire de la ZEC Pontiac dans le but de</p>	<p>Oui</p>	<p>Période de coupe, infrastructures, types de coupe, habitat faunique, localisation des coupes</p>

conserver une ambiance calme et une circulation sécuritaire des 750 chasseurs qui utilisent le territoire :

- Pas de coupe, pas de transport, pas de martelage et pas de débroussaillage (pendant période de chasse à la carabine seulement).

Infrastructures

- Entretien des routes lors de l'exploitation d'un chantier;

- Voir à conserver ou améliorer l'état de la surface de roulement ainsi que des ponts et ponceaux;

- Respect du RNI (RADF) lors de l'installation des ponceaux;

- Entretenir la route avec une niveleuse.

Localisation et types de coupe et habitat faunique

- Protection des résineux et des bandes riveraines;

- Au sud du lac Miller, au nord du lac Éthyl, à l'est du lac D'Argent (secteur Stoney?), garder les bandes et îlots de résineux pour conserver un milieu propice à l'original et protéger le ruissellement et l'ensablement des ruisseaux et frayères.

- Pour le bassin versant SFI Brodtkorb, protection des bandes riveraines sur l'ensemble des ruisseaux qui alimentent le lac Brodtkorb ou les autres plans d'eau situés dans ce bassin versant;

- Protection du lac Séguin, qui est un lac à omble de fontaine indigène. Demande de maintenir une bande de protection riveraine de 30 m sans prélèvement;

- Ruisseau Ward – demande de conserver une bande de protection de 20 m de chaque côté du ruisseau, sans coupe, vu la présence d'omble de fontaine indigène;

- Lac du Buisson – Présence d'omble de fontaine indigène. Conserver une bande de protection de 30 m sans coupe en périphérie du lac;

- Lac Éthyl – Présence d'omble de fontaine indigène. Conserver une bande de 30 m sans coupe en périphérie du

plan d'eau;

- Lac Leblanc – Lacensemencé à l'omble de fontaine. Préserver une bande de protection de 20 m sans coupe en périphérie du plan d'eau;

- Lac Brodtkorb, SFI – Il y a un secteur de coupe près de la baie McLenna, importante frayère du Brodtkorb (SFI). Demande une bande de 60 m sans aucune coupe dans les 30 premiers mètres riverains et ce, autour du plan d'eau et de ses tributaires.

Commentaire généraux

Comme dans le passé, les intervenants qui exécuteront les travaux sur le terrain devraient s'engager à respecter les éléments suivants :

- À chaque printemps, le plan annuel d'intervention devrait être présenté via la TGIRT et une carte en format PDF devrait être envoyée à la ZEC Pontiac. On y retrouvera les types de coupes prévues, les chemins projetés, etc.

- À chaque printemps, un calendrier d'harmonisation devrait être réalisé et approuvé par les intervenants concernés. Ce calendrier identifie les restrictions et obligations des intervenants. Cette méthode est utilisée depuis plus d'une dizaine d'années et obtient de bons résultats. Voici les sujets normalement inscrits dans ce calendrier :

- Interdiction de faire du transport de bois lors de la chasse à l'original (carabine). On doit y inscrire des dates;

- Interdiction de faire de la coupe, de la construction de chemin, de l'entretien de chemin et de scarifiage lors de la chasse à l'original (carabine);

- Interdiction de faire du martelage et du débroussaillage;

- Interdiction de faire du transport de bois sur tout le territoire de la ZEC Pontiac du vendredi 17h00 au dimanche 19h00 entre les mois de mai et de septembre;

- Obligation de remettre dans le même état qu'au début des opérations les chemins empruntés pour leurs opérations de récolte et de transport de bois et ce, sur tout le territoire de la ZEC. Au printemps, les chemins endommagés par le transport de bois, utilisés à l'automne et à l'hiver précédents, seront mis en état avant l'ouverture de la période de la

<p>pêche sur la ZEC;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obligation, lors du transport de bois, de faire l'entretien des chemins utilisés avec une niveleuse à chaque semaine; - Obligation de remplacer ou défrayer le coût de remplacement des panneaux de signalisation endommagés par les activités forestières; - Possibilité d'exception advenant des circonstances exceptionnelles, problèmes d'approvisionnement. Négociable avec entente; - L'ensemble des coordonnées GPS pour la localisation des sites d'intérêt de la ZEC Pontiac (chalets, refuges, campings et rampes de mise à l'eau) ont été fournies au MRNF par l'entremise de notre Fédération (ZecQuébec). 		
<p>Peter Gauthier, Pontiac Environment Protection</p> <ul style="list-style-type: none"> - A number of new roads were shown on lands that were not part of the lots to be harvested. There did not seem to be any reason for these. - There was some issue about what lots were available for harvesting. The list of lots available for bidding was significantly less than those indicated as available on the maps; - The 2010 report on Sustainable Forest Management 2000-2008 indicated that the forest industry can contribute to GHG reduction. However, there is no indication that any attempt to address this issue was included in the plans. 	Oui	<p>Infrastructures, localisation des coupes, Gaz à effet de serre</p>
<p>Pierre Bélisle, trappeur</p> <p>Beaucoup d'éclaircies pré-commerciales sur mon territoire de piégeage. Cela détruit le couvert pour les animaux à fourrure et la petite faune. Le succès de piégeage à ces endroits est très bas. Cela ne vaut pas vraiment la peine d'exploiter ces secteurs.</p>	Oui	<p>EPC vs petite faune</p>
<p>Emmanuel Beaudry, Pourvoirie Chevreuil Blanc</p> <p>Voici les points qui nous préoccupent pour les 2 unités d'aménagements forestiers 072-51 et 064-52 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Accès aux territoires de la pourvoirie</u> : nous ne voulons qu'aucun nouveau chemin pour accéder le territoire de la pourvoirie ne soit créé; 2. <u>Période de coupe</u> : une entente devra être conclue avant les opérations afin de déterminer les dates qui ne nuiront pas aux activités de pêche et de chasse de la pourvoirie; 3. <u>Transport de bois</u> : une entente devra également être 	Oui	<p>Retrait de chantier, transport de bois, paysage, infrastructures, période de coupe, accès aux territoires de la pourvoirie</p>

<p>conclue avant les opérations afin de régulariser la circulation des camions versus la circulation de la clientèle de la pourvoirie;</p> <p>4. <u>Aspect visuel</u> : Nous insistons à ce qu'une attention particulière soit portée sur l'aspect visuel des coupes à proximité des lacs de pêche et des chalets. Une attention particulière devra être apportée lorsqu'il y aura des pins à couper sur des rochers près des lacs ou près des emplacements de chalets. Une carte (annexe 4) indique les endroits que nous désirons soustraire à l'aménagement;</p> <p>5. <u>Planification des chemins à réaliser</u> : Nous désirons être consultés avant les opérations sur les chemins à réaliser pour accéder aux coupes forestières;</p> <p>6. <u>Entretien des chemins</u> : Présentement, la qualité de nos chemins nous permet d'y circuler en véhicule automobile, nous désirons qu'ils soient préservés ainsi.</p> <p>En terminant, nous désirons connaître les détails et les dates des opérations avant la réalisation des travaux sylvicoles dans le but de les harmoniser avec les activités de la pourvoirie.</p>		
<p>Robert Rusenstrom, trappeur et propriétaire privé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avertissement quand les travailleurs vont venir couper pour avoir le temps d'enlever les boîtes; - Planification des chemins, tenir compte des sentiers de VTT utilisés pour la trappe; - Prendre en considération les premiers mois de piégeage. 	Oui	Infrastructures, période de coupe et autres
<p>Pierre Duff, Sentier National au Québec (SNQ), Fédération québécoise de la marche (FQM)</p> <p><u>Voir la carte du sentier « La route des Zingues » à l'annexe 3.</u></p> <p>Nous sommes extrêmement inquiets de voir le sentier, ainsi que la région qu'il traverse, dénaturé par cette intervention forestière. La région entre les lacs Preston et Gagnon est très étroite et elle est couverte par une forêt ancienne qui devrait être considérée comme patrimoniale. Le sentier est parsemé de points de vue, autant du côté Est que du côté Ouest et toute coupe forestière, même une coupe qui respecterait à la lettre chacun des articles du RNI de la Loi sur les forêts ne saurait que rendre l'expérience des randonneurs sur ce tronçon du SNQ des plus désolantes et</p>	Oui	Récréotourisme, retrait de chantier

<p>diminuerait la valeur récréotouristique de ce sentier sur la région. De plus, le sentier est en pleine expansion vers la région des Laurentides et une coupe sur ce territoire pourrait anéantir les efforts et démoraliser les bénévoles, comme cela s'est malheureusement déjà produit, il y a une dizaine d'années, dans la région.</p>		
<p>Stephan Grondin, trappeur</p> <p>Mes principaux intérêts concernent le piégeage des animaux à fourrure. Garder le même niveau de récolte avec le même effort de piégeage, ex. 2-3 martres par 100 nuits-pièges.</p> <p>Je vous réitère les mêmes questions que lors de la dernière consultation car j'attends toujours les réponses.</p> <p>De plus, le niveau de coupe sur les terrains de piégeage des années passées et ceux des bénéficiaires (prévu) et aussi ceux ajoutés par le MRNF dépasse les 75 % de la superficie forestière, donc des problèmes sont à venir. Il faudrait retirer des ronds de coupe où à tout le moins les répartir dans le temps comme je l'ai proposé dans la 1^{ère} consultation. Je ne suis pas contre la coupe, mais je veux continuer d'avoir du succès dans mes activités de trappe.</p>	<p>Oui</p>	<p>Localisation, types et période de coupe, infrastructures et autres</p>
<p>Nancy Chagnon, VHR Outaouais Inc.</p> <p>VHR Outaouais Inc. a le privilège de vous transmettre les commentaires et préoccupations des clubs de véhicules hors route (VHR), quad et motoneige, quant au nouveau régime forestier et ses chantiers en 2013 (PAFI 2013-2014).</p> <p>Nous avons pris connaissance des cartes des différentes UAF en Outaouais et nous comptons cinquante-cinq (55) chantiers ciblés (SIP) à proximité des sentiers VHR et/ou entourant les sentiers (i.e. le sentier traverse le SIP). Vous trouverez à l'annexe 5, la liste de ces chantiers et les noms des clubs que ces chantiers concernent. Une colonne dans notre tableau indique le statut des autorisations du MRNF aux clubs VHR pour les sentiers en terres publiques. Vous remarquerez que deux (2) clubs, situés dans le Pontiac, ont obtenus leurs autorisations du MRNF tandis que pour la majorité de nos autres membres (8), les demandes sont en cours et un (1) club n'a pas encore déposé sa demande.</p> <p>À l'annexe 6 se trouve un tableau des enjeux et préoccupations des membres de VHR Outaouais Inc. en ce qui a trait aux travaux forestiers en général et les sentiers VHR.</p>	<p>Oui</p>	<p>Localisation et période de coupe, infrastructures et autres</p>

À l'annexe 7, vous trouverez la liste de tous les clubs VHR en Outaouais en date du mois d'avril 2012.

Nous aimerions apporter à votre attention que le personnel du MRNF nous mentionne qu'une fois les sentiers autorisés (dans le nouveau régime forestier), les entrepreneurs forestiers devront composer avec les clubs VHR lors de leurs interventions en forêt.

Tous les sentiers VHR sont connus du MRNF, mais pas tous autorisés (annexe 5). Nous demandons donc aux autorités compétentes de traiter les sentiers VHR comme s'ils étaient autorisés (étant donné qu'ils sont connus du MRNF), c'est-à-dire d'informer au moment opportun, les différents intervenants en forêt.

Plusieurs membres ont déposé des demandes au MRNF depuis quelques années maintenant et ces demandes, pour différentes raisons qui nous sont inconnues, n'ont pas été traitées. Actuellement, un travail titanesque se fait pour le renouvellement de ces autorisations, tant au MRNF que de la part de nos bénévoles.

Étant donné les conditions de renouvellement d'autorisation en terres publiques et l'obligation des consultations internes au MRNF et externes, les délais d'autorisations sont beaucoup plus longs que par le passé. En conséquence, au moment où seront distribués/attribués aux bénéficiaires de garantie les chantiers, il est fort probable que beaucoup de sentiers soient encore dans le processus « d'autorisation en cours ».

Les deux principales préoccupations de nos membres sont la **SÉCURITÉ** de tous les usagers et la **COMMUNICATION**.

Communication :

- Dans le passé (pas si lointain), l'entrepreneur ou son représentant communiquait avec le représentant du club VHR pour prendre entente au sujet de la cohabitation le temps des travaux, nous aimerions que cela continue, surtout si pour la sécurité de tous, le sentier devait être temporairement relocalisé.

- La connaissance du calendrier permettra à chacune des parties de planifier ses activités et de communiquer entre

<p>elles afin de régler les conflits d'usage potentiels.</p> <p>- La communication à TOUS les intervenants de la présence d'un sentier VHR permettra d'assurer la sécurité de tous les utilisateurs (sentiers autorisés ou non).</p> <p>Sécurité :</p> <p>- En tout temps, il faut garder en tête qu'un véhicule hors route est de dimension beaucoup plus petite que les fardières et autres véhicules utilisés en forêt. Chaque véhicule (utilisateur du chemin/sentier) doit cohabiter, des mesures sont mentionnées à l'annexe 6 et devraient faire l'objet d'une attention particulière et surtout d'une mention au contrat pour la sécurité de tous les utilisateurs.</p> <p>- Certains chemins forestiers ont une limite de vitesse de 70 ou 80 km/h, nous suggérons que cette limite soit ramenée à 50 km/h en tout temps lorsque le chemin/sentier doit être partagé.</p> <p>- Lorsqu'un pont doit être utilisé par plus d'un type d'utilisateur et que ce pont est à une voie, TOUS les utilisateurs devraient être tenus d'effectuer un arrêt (stop) avec la signalisation appropriée.</p>		
<p>Chris et Jayne Stoddart, Domaine Stoddart, lac Nilgaut</p> <p>One of our main concerns if there is logging on our pourvoirie is our road. We maintain our road and there are many small culverts that cannot take the weight of logging trucks and heavy equipment; as well as the noise effect of having logging operations going on near our camp.</p> <p>We also have a concern of theft if our camp was accessible in the winter (as we had boats stolen the last time the roads were open for logging in the winter - 2010-2011). If the logging activities were to be near our main lodge and cabin area, we would propose a by-pass around the camp, so the trucks wouldn't be coming through the camp and we could close off the road in the winter.</p> <p>We also have a concern about the visual effect of logging close to the lake to our clients. Especially at the northern area around Ile Jumelles, where the road comes close to the lake.</p> <p>Our third concern is the effect of logging on our hunting activities, not only the two weeks of Moose hunting. No logging activities should take place during this time.</p>	<p>Oui</p>	<p>Période de coupe, paysages, sécurité des biens, infrastructures, chasse</p>

<p>Marilee DeLombard, Protection environnementale de Pontiac</p> <p>1. There is a lack of information regarding types of forest, types of cut expected and quantities of wood projected for the areas designated for harvest. The public is encouraged to consult about the PAFI, but all that is shared is coloured areas on a map. No information about recommended cuts, current tree species, age, or quantity of wood. Interested citizens are discouraged from participating in the public consultation by this indifference. A real public consultation would have actual information available on-line and a forester available to answer particular questions.</p> <p>2. Information regarding "Refuges biologiques". Many of the Refuges biologiques have moved their locations since 2007 with no explanation of the reasoning behind the changes. Some have disappeared and others have moved. Also, many of the Refuges biologiques are located on shores of lakes, which is contrary to their purpose of serving as a source for the spread of old forest plants and animals into regenerating forest (see Déry et Leblanc 2005 Directive). A committee should be established to oversee the best permanent location of the Refuges biologiques. Better consideration should be given to their long-term conservation purpose. A method for monitoring the long-term conservation effects of the Refuges biologiques.</p>	<p>Oui</p>	<p>Refuges biologiques, manque d'information sur les cartes</p>
<p>Paula Armstrong, Mont O'Brien Association <u>Voir l'annexe 8 pour 3 lettres complémentaires.</u></p> <p>Early in 2012, the Mont O'Brien Association submitted an invited document expressing its Concerns that planning of interventions on the "landscape" scale has apparently not been considered in this PAFI-o. This was written in French by Marie-Thérèse Kazeef, TLGIRT representative. The Concerns document stressed the need to maintain long-term connectivity on the greater landscape during planning for future forestry interventions, for the sake of biodiversity protection, and it cited scientific authorities for this need. The MRNF has not yet responded to this Concerns document, and the Association would appreciate a response.</p> <p>An important MRNF document regarding ecological issues in the PAFIs ("Intégration des enjeux écologiques dans les plans d'aménagement forestier intégré, Partie II - Élaboration de solutions aux enjeux, Version preliminary 1.1", by Bouchard <i>et al.</i>, 2011) was made available to us April 26, 2012, which is actually after we needed it. This</p>	<p>Oui</p>	<p>Connectivité à l'échelle du paysage, protection biodiversité, proportion de forêt mature et surannée, superficies prévues en SIP, autres</p>

document goes into landscape issues to some extent. Besides the Concerns submitted by Marie-Thérèse, we spoke twice in 2011 about the fact that one SIP on the 2013 PAFI-o, "Lac Wilson", is in a "UTA" sub-unit (these sub-units are described in the Bouchard *et al.* document) that has less than 18 % mature and old forest, so that UTA was coloured red for warning on a map that was made for the TLGIRT by an MRNF representative. Following the guidelines for integrating ecological issues in the PAFI-o, no SIPs should be designated in this UTA area; if one nevertheless is designated in that subunit, special precautions need to be taken. However, on the PAFI-o map, and in any other information made available, we cannot see that any precautions will be made regarding forestry interventions and road-construction on the Wilson SIP.

The MRNF has increased the area of the SIP (purple zone), and is already calling it a "chantier" rather than an SIP. As well, the MRNF is refusing to give participants information on tree species, density, age, etc., that are present on the SIPs, even though for many of the SIPs, they do have detailed information from field surveys that they made in the fall of 2011. The MRNF is also refusing to make available any information on preliminary plans for harvest interventions and on the types of pre-commercial interventions on SIPs. Therefore, for the example of the "Lac Wilson" SIP, we do not know if any special precautions will be taken, just as we do not actually have any idea of the species and modes of interventions proposed on any of the SIPs.

The Fort-Coulonge membership complained that they have actually not been informed enough about what is present on the proposed harvest areas and preliminary or definite planned interventions to be able to say that they have "collaborated" (nevertheless stated in the announcement for this public consultation) on the PAFI-o. A committee that was supposed to involve some TLGIRT members and prepare scenarios was unilaterally cancelled by the regional MRNF office, contrary to the charter agreement that TLGIRT members had signed. Therefore, TLGIRT members feel some embarrassment, because members of the public expect them to be responsible for the PAFI-o, and to know what is expected to take place on the SIPs shown on the 2013 PAFI-o map.

It should also be noted that this 2013 PAFI-o presents about 24,100 hectares of public forest for interventions in

one year, 2013, which is about 3 times the normal annual allowable cut. Evidently, because for the past several years the volume of wood cut in management units 71-51 and 71-52 has been about 30 % of the AAC, the past CAAF-holders (and other companies?) could cut all of this wood on all of these SIPs (unless we misunderstood Mr. Béland at our May 28 meeting), even though the middle column on this table lists the "priority" of the SIPs. The total area ('superficie') of 'chantiers' for wood harvesting presently on the 2013 PAFI-o is about 241 square km, or 90.3 square miles. Wood volume is not given, and we could not obtain this at the public consultation. (The above is part of a map from a meeting of a committee of CAAF-holders & the MRNF April 2, 2012, evidently, that was then used to prepare the final V2.2 PAFI-o map for April 11.) Presenting such a large area of forest at once makes a good public consultation especially difficult. We expressed to Mr. Béland that a much better effort must be made by the MRNF to educate the public so that they can take a meaningful part in consultation and planning. The MRNF website, and the SADF ("Stratégie pour l'aménagement durable forestière") expresses this goal emphatically. What the ministry and CRÉO are doing so far to establish the TLGIRT moves towards this goal, but members of the TLGIRT have already expressed their dissatisfaction with the amount and quality of information that has been given to them by the ministry. Some of this dissatisfaction is expressed in the published accounts ("CR") of their monthly meetings in 2010-2012.

Yet TLGIRT members are held responsible for the PAFI-o because the new Sustainable forestry Act say that they are responsible. The Fort-Coulonge TLGIRT president and MRC representative, Régent Dugas, has particularly expressed members' dissatisfaction, but he has expressed the willingness of the TLGIRT to go along with the plans, on condition that information about interventions on all of the SIPs/chantiers is made available to the TLGIRT by the fall of 2012.

Between the mouth of the Rivière Noire and the Rivière Coulonge is an important small unit, "UTR", # 1104, of public forest in the approximate shape of a cross. Two percent of each UTR is supposed to be reserved from all interventions, to allow development of "old growth" forest for biodiversity protection and for re-populating surrounding harvested forest according to the MRNF's OPMV program. At the south side of the cross is a "Refuge biologique" ("RB") for development and protection of future old growth forest, as part of the OPMV strategy to protect biodiversity. It is shown here on the PGAF 2008-2013 Mod.1 map from

<p>the MRNF (2009). On the present uaf 71-51 PAFI-o map, however, this RB, which is the only one in unit 1104, has been arbitrarily removed by the MRNF regional or local office. Red lines indicate future roads. The excuse given by the MRNF at the April 26 TLGIRT meeting was, "A deer yard is there". The MRNF knows quite well that a deer yard cannot be substituted for an RB. This is clear in the year 2005 ministry Directives that instituted RBs. As well, locations of many RBs have been poorly chosen and do not conform to their purpose. Too many RBs have large water bodies on a lot of their perimeter, making it impossible for them to re-populate surrounding forest.</p> <p>In an obvious instance of collusion with a local mill owner, one RB was "moved" to a cut site adjacent to his property, contradicting RB Directives against choosing clear-cut areas as well as contradicting ethical requirements. RBs are supposed to be present on the landscape for hundreds or thousands of years. Therefore it is important to choose them wisely. RBs locations therefore need to be reviewed by an independent committee that includes citizens and scientists who care that decisions are made ethically and with their long-term purpose in view.</p>		
<p>Régent Dugas, MRC de Pontiac <u>Voir l'annexe 10 pour les détails sur les secteurs, les superficies prévues ainsi que les chemins d'accès.</u></p> <p>Infrastructures La problématique : La majorité des chemins d'accès identifiés à l'annexe 10 ne pourront pas supporter un volume de bois aussi important puisqu'il y a eu très peu d'investissement pour la réfection et la mise à niveau de ces chemins depuis de nombreuses années. De plus, le programme de remboursement d'impôt pour la construction et réfection des chemins forestiers se termine en mars 2013.</p> <p>Proposition : Lors de la planification des travaux d'aménagement forestiers pour ces secteurs, il faudra prévoir des investissements importants dans la mise à niveau de ces chemins d'accès, une évaluation des ponts et ponceaux ainsi qu'un entretien de chemin régulier durant la période de récolte et transport.</p> <p>Utilisation de la fibre Selon les données fournies jusqu'à présent pour les SIP V1 et V2, quelques 50 000 ha ont été identifiés pour les UA 071-51, 071-52 et 073-51 sur le territoire de la MRC de</p>	<p>Oui</p>	<p>Infrastructures, utilisation de la fibre, relation avec les collectivités et communication</p>

Pontiac. Nous estimons que l'aménagement forestier des SIP génèrera un volume total de 2 000 000 m³. De ce volume, nous pouvons anticiper la récolte de 16 m³/ha de pâte feuillue pour un total de 800 000 m³ à mettre en marché.

La problématique : La structure industrielle actuelle n'a pas la capacité de recevoir et transformer en totalité le volume de pâte feuillue provenant des UA 071-51, 071-52 et 073-51. Sans une intégration complète des activités et en considérant la valeur du produit et leurs capacités de payer, les usines de transformation de résineux et peuplier n'auront pas les moyens de payer un juste prix pour le volume provenant des UA 071-51, 071-52 et 073-51. Sans une intégration complète des activités, les usines de transformation de sciage et déroulage ne pourront pas avoir accès au volume en provenance des UA 071-51, 071-52 et 073-51 à un coût compétitif.

Proposition : Établir une stratégie pour favoriser la transformation de la pâte par la création d'une cours de triage et d'un centre de valorisation de la fibre le plus près possible de la ressource sur le territoire de la MRC de Pontiac.

Relations avec les collectivités

Selon le principe 4 de la norme FSC Grands-Lacs-Saint-Laurent, les activités d'aménagement forestier doivent maintenir ou améliorer le bien-être social et économique à long terme des travailleurs forestiers et des collectivités locales.

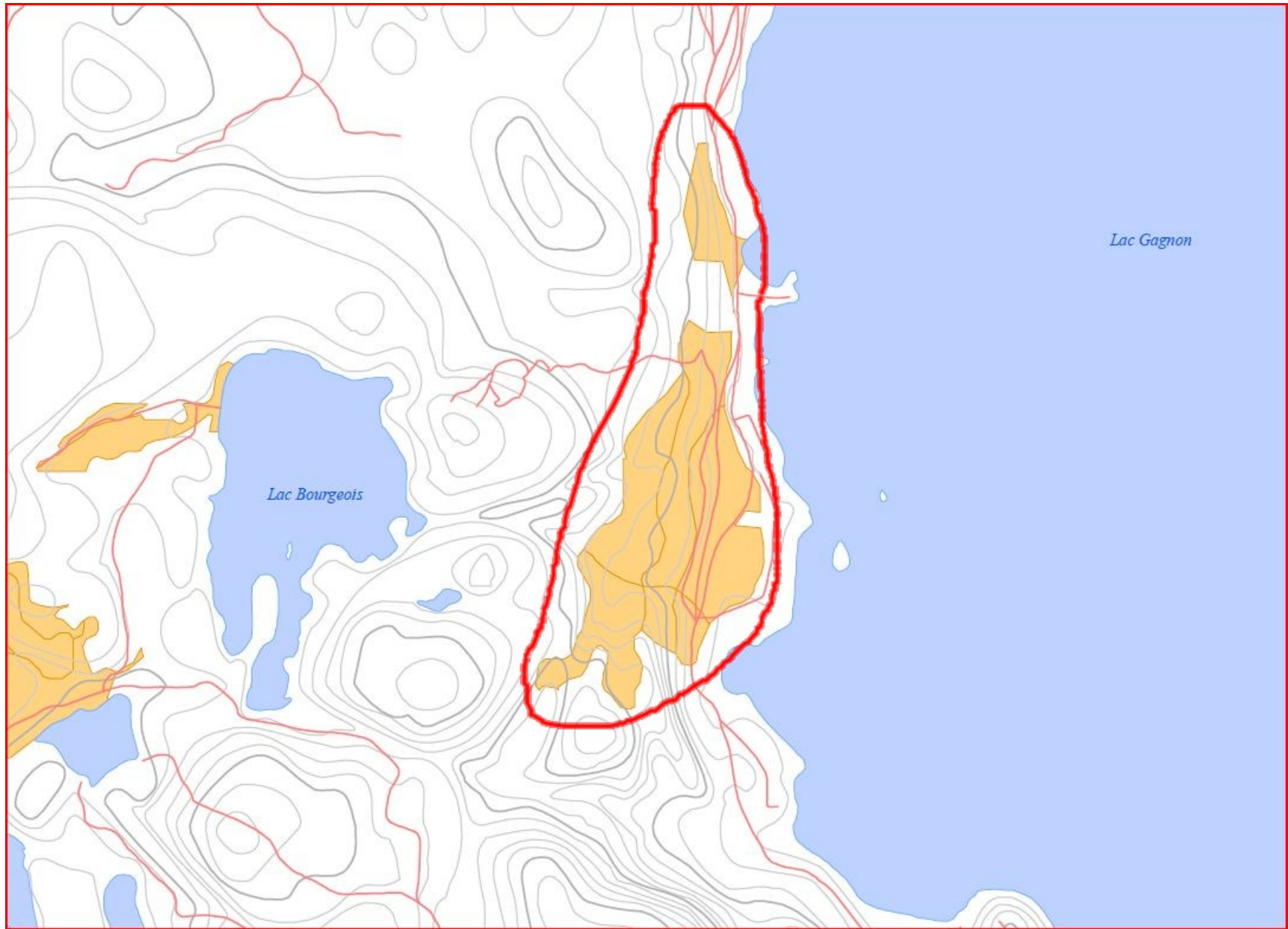
La problématique : La crise forestière nationale qui sévit depuis 2006 a lourdement frappé les usines de transformations du bois du Pontiac avec la fermeture définitive de l'usine de pâte feuillue de Portage du Fort à l'automne 2008 et les fermetures permanentes ou temporaires de plusieurs scieries de pins et de feuillus. Beaucoup d'emplois directs en usine et indirects en forêt ont été perdus suite à ces fermetures d'usines.

Proposition : Consolider et intégrer les usines de transformation primaire et favoriser les projets de 2^e et 3^e transformation ainsi que les produits émergents jumelés à une cours de transbordement, à un centre de tri et de valorisation de la fibre et à un complexe multifonctionnel intégré de transformation du bois.

<p>Favoriser les entrepreneurs forestiers locaux compétents en octroyant des contrats pluriannuels afin de permettre le recrutement de nouveaux travailleurs forestiers et permettre aux entrepreneurs de renouveler leurs équipements.</p> <p>Communication Selon le critère 7.4 de la norme FSC Grands-Lacs-Saint-Laurent, le public doit avoir accès à un sommaire du plan d'aménagement et peut consulter le plan complet.</p> <p>La problématique : Le public est invité à consulter les PAFI (secteurs d'intervention potentiels et localisation potentielle des chemins) préparés par le MRNF et à exprimer ses préoccupations relatives à cette planification. Lorsque la période de consultation public se termine, la population n'a plus accès à un sommaire du plan d'aménagement ni à la planification annuelle des travaux d'aménagement sur le territoire.</p> <p>Proposition : Rendre disponible au public, pour consultation sur les sites internet du MRNF ou de la CRRNTO, un sommaire des éléments de base du plan d'aménagement et la planification annuelle complète des travaux d'aménagement sur le territoire.</p>		
Commentaires divergents devant retenir l'attention du MRNF		
Commentaire 1	Commentaire 2	Proposition de la CRÉ
-	-	-

Annexe 1

Carte Lafontaine.JPG



Carte Preston.JPG



Annexe 2

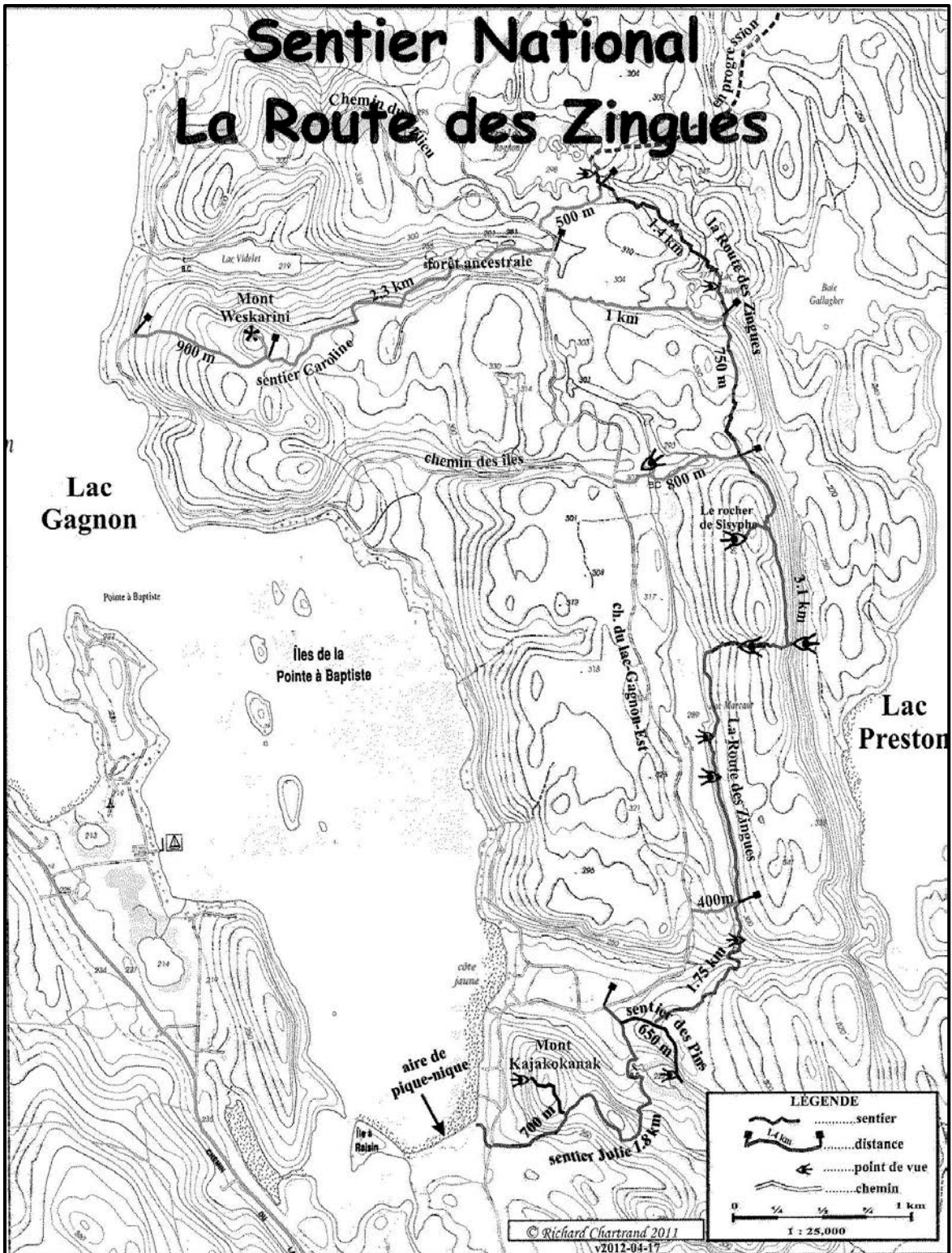
Enjeux relatifs aux territoires qui sont affectés par la planification des SIP pour les réserves fauniques de Papineau-Labelle et de La Vérendrye

Chantier	Enjeux				
	Paysage	Quiétude	Faune aquatique	Faune terrestre	Accessibilité
Réserve faunique Papineau Labelle					
UAF 072-52					
Alcide	x	x		x	x
Bouleaux-Blanc		x		x	
Brulé	x	x	x	x	
Chantale	x	x			x
Croche	x	x	x	x	
Dame		x			x
De la Fourche	x	x	x	x	x
Des Écorces	x	x	x		
Du Club	x	x	x		
Frapier	x	x	x	x	x
Graham	x	x		x	x
La fontaine	x	x	x	x	x
Macmallan	x	x	x	x	x
Moucherolle	x	x	x	x	
O'Brian	x	x			x
Petit St-Amour	x	x			
Petit St_Sixte	x	x	x	x	x
Pinachoï	x	x			
Traquet	x	x	x	x	x
Réserve faunique Lavérendrye					
UAF 073-51					
Bajou		x		x	
Buckshot		x		x	
De la Vieille	x	x	x	x	x
Greffard	x	x	x	x	x
Guilmorre	x	x	x		x
Kappa		x		x	x
Petit Savary	x	x	x		x
Ross		x		x	
Serpent		x		x	
Valière	x	x		x	
UAF 073-52					

Airvault	x	x			
Arzal	x	x	x	x	x
Boissadel		x	x		x
Bonderval	x	x	x	x	
Carrière	x	x	x	x	
Des Conifères	x	x	x	x	
Dumoine		x			x
Fablier	x	x	x	x	
Fizgerald	x	x	x	x	
Fracan	x	x		x	
Gabriau		x			
Grand	x	x	x	x	
Hudson	x	x	x	x	
Kondiaronk	x	x		x	
Lucie	x	x	x	x	
Mitchell	x	x		x	
Neuf Milles	x	x	x	x	
Neuronne		x		x	
Nevin	x	x	x	x	
Nichotea	x	x	x	x	
Nizard	x	x	x	x	
Pachot		x	x	x	x
Pinus	x	x	x	x	
Pomerol		x			x
Poulter	x	x	x	x	x
Retty	x	x		x	
Stitt		x		x	
Timber		x		x	
UAF 074-51					
Attana		x			
Auron		x		x	
Bark		x		x	
Cabonga	x	x	x	x	
Cawatose	x	x	x	x	
Cendrillon		x		x	
Colibri	x	x	x		
Des Fossiles	x	x	x	x	
Dorothe					x
Ervin	x	x	x	x	x
Gudanne	x	x		x	
Gull	x	x		x	

Légende		x		x	
Lemarquis		x			
Lussier		x		x	x
Marlat	x	x	x	x	
Mitella	x	x		x	
Pickerel	x	x		x	
Row	x	x	x	x	
Scoloytes					
St-Amour	x	x	x	x	
Vincent	x	x	x	x	
Wanel		x		x	
Warren	x	x	x	x	

Annexe 3



Annexe 4

Annexe 5

UG	Chantier	Club	Q ou M	Problématique	Statut des autorisations des sentiers en terres publiques
7151	Pinceau_v2	Club Moto-neige Pingouin	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	autorisés
7151	Duval	Club Moto-neige Pingouin	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	autorisés
7152	Kennedy	Club Moto-neige Pingouin	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	autorisés
7152	Lac des Îles	Club Moto-neige Pingouin	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	autorisés
7152	Findlay	Club Moto-neige Pingouin	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	autorisés
7152	Findlay	Quad Pontiac	Q	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	autorisés
7152	Jim	Club Moto-neige Pingouin	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	autorisés
7152	Jim	Quad Pontiac	Q	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	autorisés
7152	Cayamant	Ass motoneigistes du Pontiac	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	le club n'a pas fait de demande d'autorisation auprès du MRNF
7152	Duval_v2	Club Moto-neige Pingouin	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	partiellement autorisés / en cours
7251	Frappier	Quad Petite- Nation	Q	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	partiellement autorisés / en cours
7251	Frappier	Les Maraudeurs inc	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	partiellement autorisés / en cours
7251	Bélanger	Les Maraudeurs inc	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	partiellement autorisés / en cours

UG	Chantier	Club	Q ou M	Problématique	Statut des autorisations des sentiers en terres publiques
7251	Robiza	Quad Petite- Nation	Q	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	partiellement autorisés / en cours
7251	Robiza	Les Maraudeurs inc	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	partiellement autorisés / en cours
7251	Chénier	Quad Petite- Nation	Q	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	partiellement autorisés / en cours
7251	Lafontaine	Quad Petite- Nation	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	partiellement autorisés / en cours
7251	Lafontaine	Les Maraudeurs inc	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	partiellement autorisés / en cours
7251	Bouleaux Blancs	Quad Petite- Nation	Q	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	partiellement autorisés / en cours
7251	Croche	Club auto-neige Amico (Laurentides)	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	inconnu
7251	Des Ecorces	Club auto-neige Amico (Laurentides)	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	inconnu
7251	Petit St-Sixte	Club voyageurs, collines et ravins	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	partiellement autorisés / en cours
7251	Petit St-Amour	Club voyageurs, collines et ravins	M	le club devra relocaliser 17.5 km de sentier hors du réseau stratégique qu'il utilise depuis plus de 10 ans	partiellement autorisés / en cours
7251	Chantale	Ass motoneigistes Outaouais	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	partiellement autorisés / en cours
7251	Chantale	Quad VTT Outaouais	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	partiellement autorisés / en cours
7251	Grillades	Ass motoneigistes Outaouais	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	partiellement autorisés / en cours
7251	McLaurin	Ass motoneigistes Outaouais	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	partiellement autorisés / en cours

UG	Chantier	Club	Q ou M	Problématique	Statut des autorisations des sentiers en terres publiques
7251	Sam	Ass motoneigistes Outaouais	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	partiellement autorisés / en cours
7251	Sam	Quad VTT Outaouais	Q	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	partiellement autorisés / en cours
7251	Bon	Ass motoneigistes Outaouais	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	partiellement autorisés / en cours
7251	Bon	Quad VTT Outaouais	Q	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	partiellement autorisés / en cours
7251	Usher	Ass motoneigistes Outaouais	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	partiellement autorisés / en cours
7251	Normandeau	Ass motoneigistes Outaouais	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	partiellement autorisés / en cours
7251	Normandeau	Quad VTT Outaouais	Q	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	partiellement autorisés / en cours
7251	Charity	Quad VTT Outaouais	Q	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	partiellement autorisés / en cours
7251	Provisions	Quad VTT Outaouais	Q	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	partiellement autorisés / en cours
7251	Mauves	Quad VTT Outaouais	Q	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	partiellement autorisés / en cours
7251	Marbre-Billots	Quad VTT Outaouais	Q	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	partiellement autorisés / en cours
7351	Telfer	Ass motoneigistes du Pontiac	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	le club n'a pas fait de demande d'autorisation auprès du MRNF
7351	Mer Bleue	Quad Vallée-de-la-Gatineau	Q	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	partiellement autorisés / en cours
7351	Darby	Club les Ours Blancs	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	partiellement autorisés / en cours

UG	Chantier	Club	Q ou M	Problématique	Statut des autorisations des sentiers en terres publiques
7351	Darby	Quad Vallée-de-la-Gatineau	Q	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	partiellement autorisés / en cours
7351	Marie	Club les Ours Blancs	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	partiellement autorisés / en cours
7351	Desrivières	Club les Ours Blancs	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	partiellement autorisés / en cours
7351	Baskatong	Club les Ours Blancs	M	croisée de chemins/sentiers	partiellement autorisés / en cours
7351	Ross	Club les Ours Blancs	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	partiellement autorisés / en cours
7351	Serpent	Club les Ours Blancs	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	partiellement autorisés / en cours
7352	Rideau	Club Moto-neige Pingouin	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	autorisés
7352	Neuronne	Club motoneige Val-d'Or (Abitibi)	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	inconnu
7352	Pachot	Club motoneige Val-d'Or (Abitibi)	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	inconnu
7352	Bondevl	Club motoneige Val-d'Or (Abitibi)	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	inconnu
7352	Fitzgerald	Club motoneige Val-d'Or (Abitibi)	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	inconnu
7352	Mitchell	Club motoneige Val-d'Or (Abitibi)	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	inconnu
7451	Mitella	Club les Ours Blancs	M	croisée de chemins/sentiers	partiellement autorisés / en cours
7451	Cabonga	Club les Ours Blancs	M	proximité du chantier et partage potentiel des chemins	partiellement autorisés / en cours

Q = quad M = motoneige

Annexe 6

Préoccupations des clubs quad et motoneige en Outaouais

Enjeu	Description
Communication	en tout temps afin d'assurer la sécurité de TOUS les usagers
Calendrier	connaissance du calendrier des travaux
Paysage	une lisière boisée minimum de 30 pieds chaque côté du sentier pour l'aspect paysage et aussi pour la protection du sentier hivernal des rafales de vent (lisières & sentier = 75 pieds minimum)
Maintien de la qualité du chemin/sentier	remise en état du sentier/chemin et ses infrastructures en cas de dommages suite aux travaux, pendant et à la fin des travaux
	sablage tamisé pour la cohabitation
	reboisement des portions de sentiers qui seront déboisées
	maintenir le sentier libre de débris
Signalisation	l'entrepreneur est responsable de la signalisation au début et à la fin des travaux
Sécurité	s'assurer que l'empilage est fait de façon sécuritaire
	endenage : entreposage à l'extérieur des emprises et loin des sentiers, minimum 5 mètres (fossé)
	pont à une voie: arrêt obligatoire pour TOUS les usagers (pickup, fardier, quad, motoneige, etc.)
	en cas de déneigement d'un chemin/sentier de motoneige : laisser une bande enneigée sur le côté du chemin pour permettre la circulation des motoneiges (corridor dédié) et assurer aussi un corridor dédié aux quads sur le côté (toujours consulter les clubs auparavant)
	vitesse limitée à 50 km/hre pour TOUS les usagers, si nécessaire diminuer la vitesse affichée en temps normal à 50 km/hre (ex.: route à 70km/hre)
	pas d'activité de déneigement les fins de semaine pour la sécurité des usagers (exemple reprise des activités le dimanche après-midi)
	pas de transport les fin de semaine du vendredi 17 hres au dimanche 17 hres pour la sécurité des usagers
	circulation partagée : sensibilisation du personnel à la cohabitation (communication, chaîne de commandement ex: l'entrepreneur responsable du déneigement est informé après coup qu'il ne devait pas déneiger la pleine largeur)
Concertation AVANT	certain chemins d'accès ont été identifiés dans les sentiers, concertation avec les clubs avant les travaux afin de planifier le comment et le quand

Annexe 7

<p>Association des motoneigistes de Pontiac 367, rue Cregheur Pontiac, QC J0X 2G0 819-456-2526 info@amp-psda.qc.ca Prés. : Donna-Lee Graham</p>	<p>Association des motoneigistes de l'Outaouais C.P. 771, Succ. Gatineau Gatineau QC J8P 6J3 819-769-2332 peintureclauderochon@videotron.ca Prés. : Claude Rochon</p>
<p>Association des motoneigistes Vallée-de-la-Nation 134, chemin des Guides Ripon, QC J0V 1V0 819-428-3430 admin@amvn.qc.ca Prés. : Jacques Fecteau</p>	<p>Les Maraudeurs inc. 160, rue du Parc Duhamel, QC J0V 1G0 514-941-2923 lucie.cote@live.ca Prés. : Robert Moreau</p>
<p>Club les Ours Blancs inc. 1648, route Transcanadienne Grand-Remous, QC J0W 1E0 819-438-2518 fsaumure@5157concepts.ca Prés. : François Saumure</p>	<p>Club moto-neige Pingouin C.P. 10 Fort-Coulonge, QC J0X 1V0 819-689-2675 waynevenne@yahoo.com Prés. : Wayne Venne</p>
<p>Club les voyageurs des collines et ravins C.P. 2945 Gatineau QC J8L 2X1 819-986-5554 gullyrider2@hotmail.com Prés.: Dan Somers</p>	

Clubs quad :

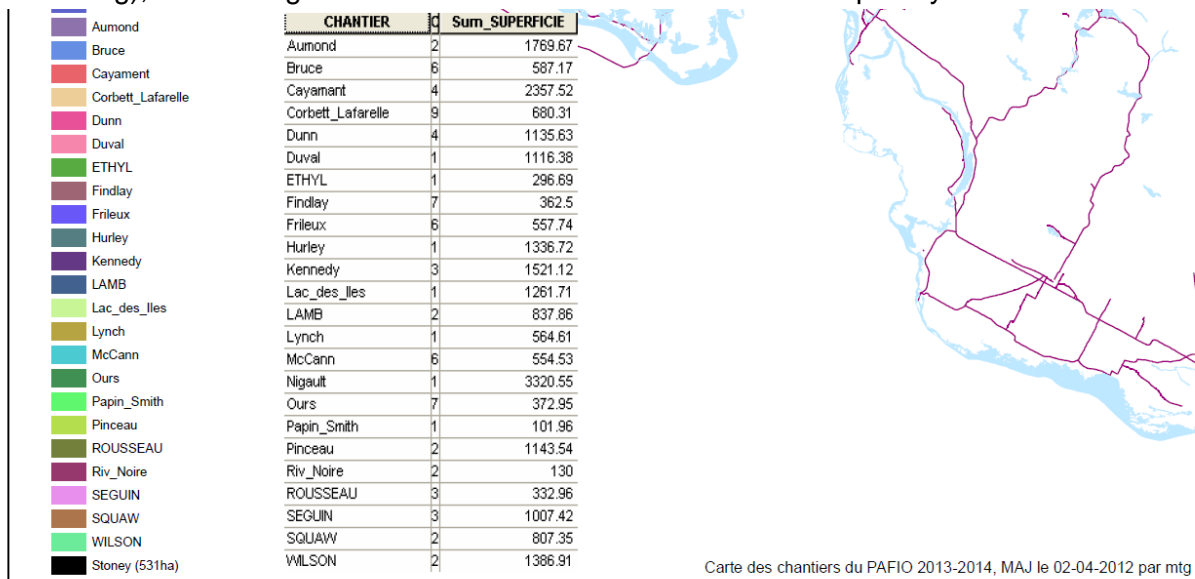
<p>Club quad Petite-Nation inc. 981, route 317 St-Sixte QC J0X 3B0 819-983-2987 quadpetitenation@hotmail.com Prés. : André Bélisle</p>	<p>Club quad VTT de l'Outaouais inc. C.P.2713 Gatineau QC J8L 2X1 819-281-3840 lynda@clubquad.com Prés. : Alain Pelneault</p>
<p>Club quad Vallée-de-la-Gatineau C.P. 364 Maniwaki, QC J9E 3G9 819-441-1331 dlafontaine13@hotmail.com Prés. : Mario Beaudoin</p>	<p>Club quad du Pontiac 55, rue Leslie Campbell's Bay, QC J0X 1K0 819-648-2627 pamyotte@tlb.sympatico.ca Prés. : Patrick Amyotte</p>

Annexe 8

precautions need to be taken. However, on the PAFI-o map, and in any other information made available, we cannot see that any precautions will be made regarding forestry interventions and road-construction on the Wilson SIP. The MRNF has increased the area of the SIP (purple zone), and is already calling it a “chantier” rather than an SIP. As well, the MRNF is refusing to give participants information on tree species, density, age, etc., that are present on the SIPs, even though for many of the SIPs, they do have detailed information from field surveys that they made in the fall of 2011. The MRNF is also refusing to make available any information on preliminary plans for harvest interventions and on the types of pre-commercial interventions on SIPs. Therefore, for the example of the “Lac Wilson” SIP, we do not know if any special precautions will be taken, just as we do not actually have any idea of the species and modes of interventions proposed on any of the SIPs.

The Ft-Coulonge membership complained that they have actually not been informed enough about what is present on the proposed harvest areas and preliminary or definite planned interventions to be able to say that they have “collaborated” (nevertheless stated in the announcement for this public consultation) on the PAFI-o. A committee that was supposed to involve some TLGirt members and prepare scenarios was unilaterally cancelled by the regional MRNF office, contrary to the charter agreement that TLGirt members had signed. Therefore, TLGirt members feel some embarrassment, because members of the public expect them to be responsible for the PAFI-o, and to know what is expected to take place on the SIPs shown on the 2013 PAFI-o map.

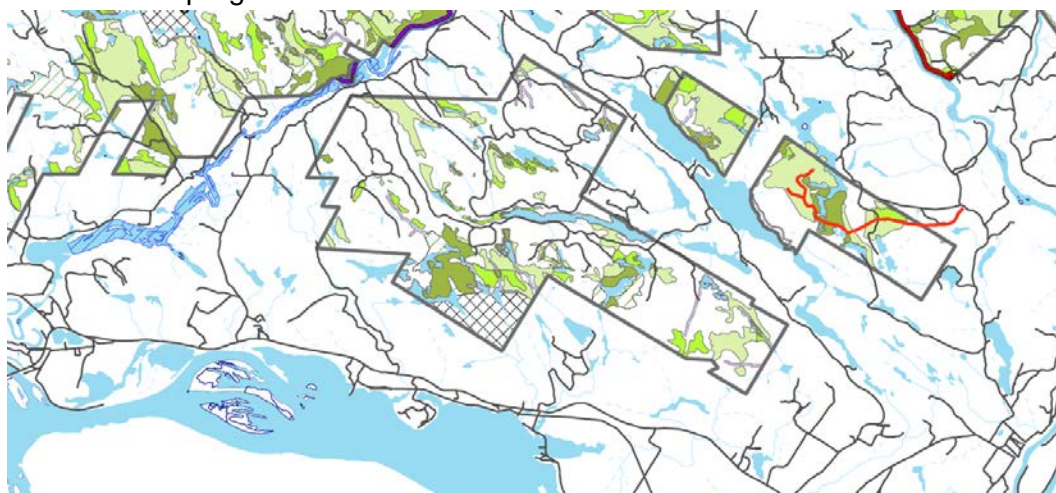
It should also be noted that this 2013 PAFI-o presents about 24,100 hectares of public forest for interventions in one year, 2013, which is about 3 times the normal annual allowable cut. Evidently, because for the past several years the volume of wood cut in management units 71-51 and 71-52 has been about 30% of the AAC, the past CAAF-holders (and other companies?) could cut all of this wood on all of these SIPs (unless we misunderstood Mr. Béland at our May 28 meeting), even though the middle column on this table lists the “priority” of the SIPs.



The total area ('superficie') of 'chantiers' for wood harvesting presently on the 2013 PAFI-o is about 241 square km, or 90.3 square miles. Wood volume is not given, and we could not obtain this at the public consultation. (The above is part of a map from a meeting of a committee of CAAF-holders & the MRNF April 2, 2012, evidently, that was then used to prepare the final V2.2 PAFI-o map for April 11.)

Presenting such a large area of forest at once makes a good public consultation especially difficult. We expressed to Mr. Béland that a much better effort must be made by the MRNF to educate the public so that they can take a meaningful part in consultation and planning. The MRNF website, and the SADF ("Stratégie pour l'aménagement durable forestière") expresses this goal emphatically. What the ministry and Cré-O are doing so far to establish the TLGirts moves towards this goal, but members of the TLGirt have already expressed their dissatisfaction with the amount and quality of information that has been given to them by the ministry. Some of this dissatisfaction is expressed in the published accounts ("CR") of their monthly meetings in 2010-2012. Yet TLGirt members are held responsible for the PAFI-o because the new Sustainable forestry Act says that they are responsible. The Ft-Coulonge TLGirt president and MRC representative, Régent Dugas, has particularly expressed members' dissatisfaction, but he has expressed the willingness of the TLGirt to go along with the plans, on condition that information about interventions on all of the SIPs/chantiers is made available to the TLGirt by the fall of 2012.

Between the mouth of the Rivière Noire and the Rivière Coulonge is an important small unit, "UTR", # 1104, of public forest in the approximate shape of a cross. Two per cent of each UTR is supposed to be reserved from all interventions, to allow development of "old growth" forest for biodiversity protection and for re-populating surrounding harvested forest according to the MNF's OPMV program.



At the south side of the cross is a "Refuge biologique" ("RB") for development and protection of future old growth forest, as part of the OPMV strategy to protect biodiversity. It is shown here on the PGAF 2008-2013 Mod.1 map from the MRNF (2009).

On the present uaf 71-51 PAFI-o map, however, this RB, which is the only one in unit 1104, has been arbitrarily removed by the MRNF regional or local office. Red lines indicate future roads.

The excuse given by the MRNF at the April 26 TLGirt meeting was, “A deer yard is there”. The MRNF knows quite well that a deer yard cannot be substituted for an RB. This is clear in the year 2005 ministry Directives that instituted RBs.



As well, locations of many RBs have been poorly chosen and do not conform to their purpose. Too many RBs have large water bodies on a lot of their perimeter, making it impossible for them to re-populate surrounding forest. In an obvious instance of collusion with a local mill owner, one RB was “moved” to a cut site adjacent to his property, contradicting RB Directives against choosing clear-cut areas as well as contradicting ethical requirements. RBs are supposed to be present on the landscape for hundreds or thousands of years. Therefore it is important to choose them wisely. RBs locations therefore need to be reviewed by an independent committee that includes citizens and scientists who care that decisions are made ethically and with their long-term purpose in view.

I attended a meeting April 25, 2012 with M. Sébastien Béland at the Ft-Coulonge MRNF office.

Problems are PAFI-o 71-51 and 71-52:

1. Ft-Coulonge TLGirt did not have enough information to be able to say that they completely support the SIPs V2.2 shown at the consultation and on the V2.2 maps. Please refer to the compte rendus of February 2 & 23, and March 26, 2013. As well, the SIP area proposed is much larger than would be needed for harvest interventions in one year. The reason for this should be explained to the public, and SIP priorities should be presented so that the public can concentrate on the SIPs with “highest priority”.
2. A committee for operations planning was unilaterally cancelled by the MRNF regional operations director, then by the CRRNTO, contrary to strong recommendations by the MRNF in its Manual re PAFI-o planning procedure (Desrosiers 2010).
3. Last-minute changes were made to the SIP V2 maps that had been shown to the TLGirt in January-March of 2012, by a committee composed only of the MRNF and forestry

industry (the 2008-2013 CAAF-holders); even after the consultation period started (April 11) there was no time at its April 26 meeting for the TLGirt to understand these changes and review them together.

4. The announcement of this PAFI-o consultation period appeared in a local newspaper on April 18, one week after the beginning of the announced consultation period (April 11-May 5).

5. The announcement of the PAFI-o consultation appeared only in French in an MRC that is more than 50% English-speaking.

6. New road construction (red lines) appeared on the last-minute PAFI consultation map. These proposed roads are not on the SIPs and do not connect directly to the SIPs. These lines were not on the V2 PAFI map that the TLGirt was given in early 2012. The MRNF representative (Sébastien Béland) stated to me and Mr. Gauthier that there was not enough time to erase these red lines from the consultation map, and that they are not part of the consultation. I accepted this statement, but a map without these lines needs to be prepared. Please see the sample below, copied from the V2.2 last-minute pdf map.

7. There are problems with the ["scattered 2% future old growth forest"] "Refuges biologiques" shown on this consultation map, in that many of those shown on the map are not on the legal registry (both géomatique map and official liste) of the MRNF, and some of the Refuges on the map and liste are not on the consultation map. One particular Refuge was deleted from the V2 map in a way ("because a 'ravage des cerfs', is there") that is totally contrary to the MRNF Directive re the Refuges. This was 1104-RB06 in unit 71-51, near Canoe Lake. Another Refuge is inside SIP V2 Lac des Îles according to the MRNF registry, but it is not shown on the consultation map. As well, too many Refuges are placed on shorelines of lakes, which is contrary to their purpose (see Déry et Leblanc 2005 Directive) of serving as a source for the spread of old forest plants and animals into regenerating/maturing forest. Evidently, the industry CAAF-holders presented their preferences for changed Refuge locations on or following a meeting May 12, 2008--these were then put on a PQAF 2008-2013 Modification 1 map for consultation in March of 2009; but the list of Refuges & their spp. composition and area in the text of PQAF 2008-2013 Mod. 1 remained the same as the original description that was given at the end of 2007 for the original public consultation--therefore it did not match the Mod. 1 map. (a map of these RBs was sent to the MRC Pontiac in early 2007). Since the text and the map were different, the presentation of RBs in the March 2009 PGAF Mod 1 cannot be considered acceptable for consultation, etc.

(It should also be noted that the 2009 PGAF Mod.1 map also generated confusion at the time by showing about half of the total public forest area as available for interventions in 2008-2013 (!), something that the MRC forester (Martin Ladouceur) objected to in his letter to the MRNF. The only explanation given to the public and the MRC was that the map was "for administrative simplification".)

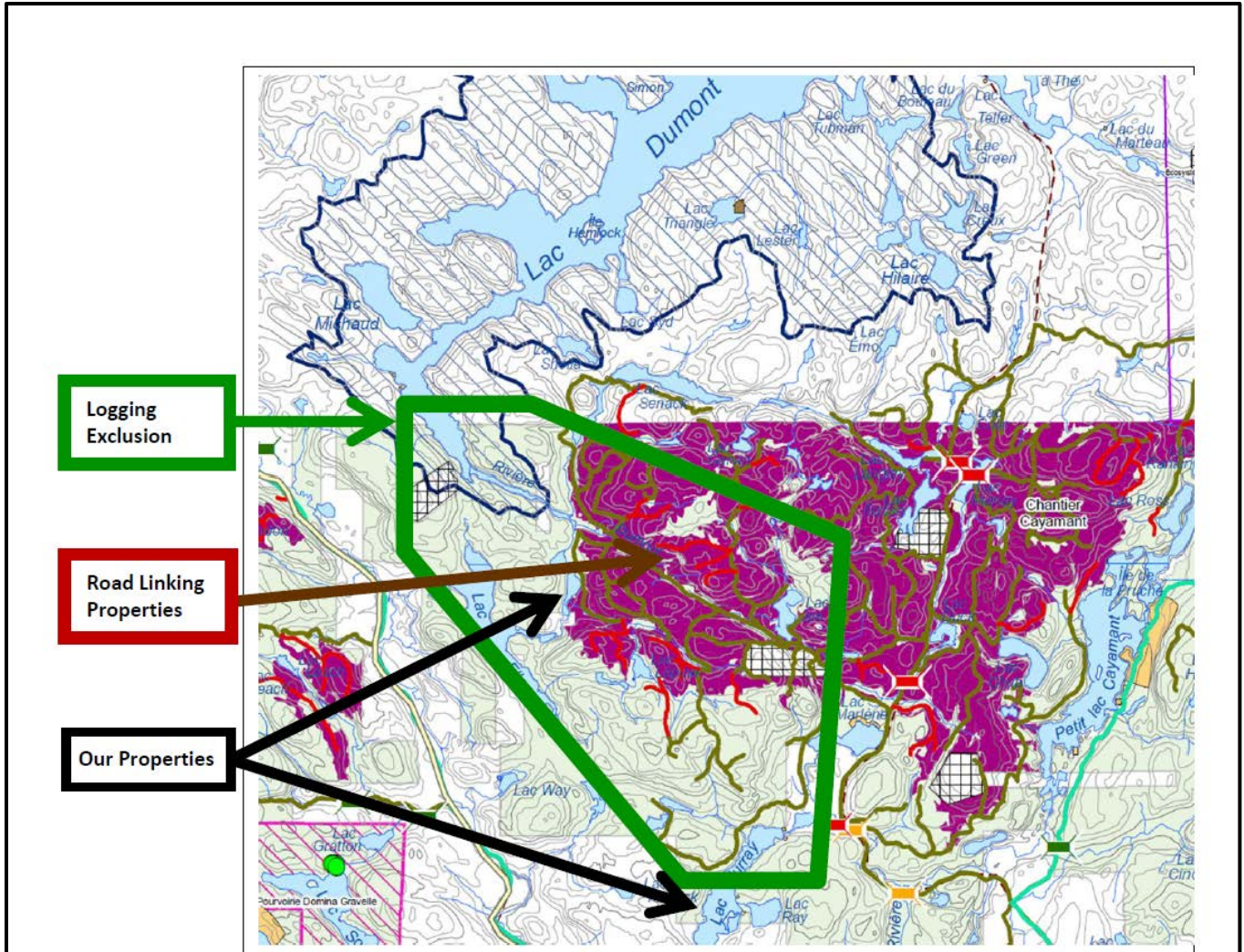
A committee should be established to oversee the best permanent establishment and location of the Refuges. Better consideration should be given to their long-term conservation purpose,

This SIP actually has an RB located in the area just to the west of Lac des Iles. Most of the RB is within the purple area shown on the map for this SIP. This RB is on the MRNF website map and it is on the official "liste" that is posted to assure the public that RBs will be respected. I believe that the Regional MRNF cannot permit any logging nor any other interventions on that part of the SIP. As well, the RB that is placed to the south of this, between Lac McGillivray and private land, is a poor location choice.

I would send a copy of the "géomatique" map, but this is very hard to do without special software that I do not have. Of course, you can look at the ministry website map yourself. This is a case where a member of the public must clearly object to something wrong that is planned on a V2.2 PAFI-o for 2013. An improvement to the plan needs to be made, by removing the specific RB area from the plan.

--P. Armstrong

Annexe 9



LAC MURRAY NATURE AREA
“The Heart of the Pontiac- Caring for People within the Environment”

November 23, 2011

1. Mission Statement.....	1
2. Vision Statement.....	1
3. Objectives.....	2
4. LMNA Territory	3
5. Lac Murray Ecological Areas	4
6. Roads and Nature Trails.....	4
7. Lac Dumont Ecological Areas	5
8. Facilities.....	6
9. Infrastructure	7
10. Programs and Activities	7
11. Bio-Spheres	8
12. Location of Lac Murray and Lac Dumont.....	9

1. MISSION STATEMENT

AN INTIMATE CONVERSATION WITH NATURE: Education through Low-Impact Recreation and Eco-Action.

The Lac Murray Nature Area (LMNA) will offer unique educational programs and local, low eco-impact business initiatives by merging eco-culture with sustainable economic activity in the Pontiac Region. Infrastructure and programming at the Nature Area will reflect a holistic approach by actively engaging its organizers and visitors in a hands-on, year-round connection with the land that sustains them economically, socially, spiritually, and physically.

2. VISION STATEMENT

MAKING NATURE’S VOICE HEARD: To preserve the unique and diverse eco-systems of this area for generations to come, and aim to instill in its visitors a spiritual and practical relationship with their environment.

The LMNA project is based on a long-term vision for the area to promote education about nature, ecology and natural resources, and an enjoyment of the area in a sustainable and educational manner for generations to come. The objectives and programs of this Nature Area will be achieved by designating and gradually developing a specific area of diverse eco-systems. A crucial element of the LMNA is to maintain and foster the secluded wilderness feeling of the lake and its surroundings as a strong attraction for eco-tourism and nature study.

The LMNA will be funded by the promoter and through revenues of a profitable eco-tourism operation. The LMNA will attract visitors from outside the area, especially from abroad, to provide new income sources for local businesses, partners and entrepreneurs. This new cash infusion will provide many much-needed new jobs and new income for the local community.

3. OBJECTIVES

Responsible Recreation and Wilderness Education

The primary objective of the Lac Murray Nature Area is to educate youth and adults about the natural environment:

- Educate visitors about environmental responsibility and sustainable economic activity: to use our heads for the purpose of putting our “hearts” back into the land and the land back into our hearts,
- Educate visitors through workshops and seminars about artistic and cultural expressions people use in response to the natural environment, including art, native culture, storytelling, crafts, natural healing and sustainable agriculture,
- Enable visitors to appreciate the importance and role of art, culture, and aesthetics in society and the harmony between these and the natural environment,
- Engage visitors in recreation that is achieved in an aesthetically pleasing manner that respects the natural environment and promotes its preservation.

Local Talent

Another primary objective is to attract and engage local experts, entrepreneurs, and the business community of the Pontiac Region:

- Foster a sense of pride in local culture and rural roots, in the key role of nature on the cultural identity of the area, and to emphasize the uniqueness of our identity within the global community,
- Promote the Pontiac region among a wider client base, including the wider Ottawa-Gatineau area and other niche markets (enthusiasm for eco-tourism and Canadian wilderness in Europe and abroad),
- Foster a sense of civic responsibility and pride in developing and supporting local businesses, and to collaborate with artisans, biologists and others already working in the Pontiac Region,
- Provide a retreat centre, seminars, and educational workshops as forums for discussion about creative, intelligent and responsible uses of natural resources, and for the dissemination of local talent.

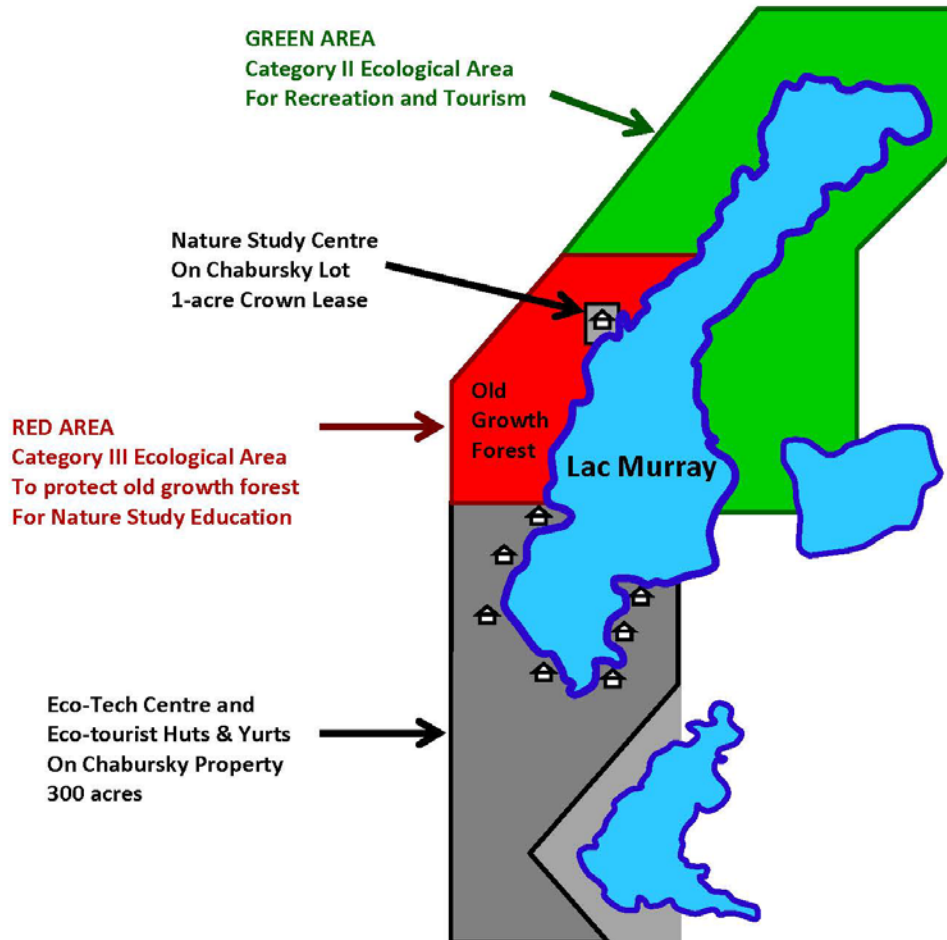
Inspiration and Wonder

A third primary objective of the Lac Murray Nature Area is to inspire families and youth to creativity and eco-action:

- To inspire youth and adults by nature, and encourage them to express themselves artistically in relation to their environment,
- Enable parents and children to create life-long memories of enjoying each other’s company in the context of the natural environment,
- To introduce youth and adults to low-impact outdoor sport activities that harmonize with the natural environment,
- To arouse a desire to become ecologically active citizens of our society and take responsibility to promote sustainable and environmentally sound activities.

4. LMNA TERRITORY

The Lac Murray Nature Area will be situated on 300 acres of private land owned and one Crown lease by the promoters Lubomyr Chabursky and Lesya Granger (grey shading on map), and on the public land surrounding Lac Murray, inclusive of the diverse bio-spheres and nature trails.



Lac Murray combines two concepts – it is a relatively undeveloped lake which offers the peace and quiet of wilderness that many tourists seek out by driving long distances to provincial parks. At the same time Lac Murray is relatively close to Ottawa, and is easily accessible by normal vehicles. Thus, Lac Murray offers the unique ability for the public to easily access an area that feels remote and secluded. Through the LMNA the promoters wish to share the beauty of Lac Murray with youth and families, and to do so in a manner that keeps the wilderness feeling for others to enjoy as well.

5. LAC MURRAY ECOLOGICAL AREAS

The promoters of LMNA are in the process of applying to the Quebec Ministry of Environment to create two ecological areas of protection around the shores of Lac Murray. Both ecological areas are necessary to prevent any further logging or other development to take place on public lands surrounding Lac Murray.

Red Area: The first ecological area is for the protection of a section of old growth forest on the west side of Lac Murray situated between the promoters' property and its Crown lease lot. This ecological area would fall under Category III of the "Register of Protected Areas" of the *Ministère de Développement durable, Environnement et Parcs Québec* on the basis that this is an old growth forest, which is rare in proximity to areas accessible by the public:

"Area containing one or more specific natural or natural and cultural features of outstanding or unique, deserving of protection because of **its rarity, its representativeness, its aesthetic qualities** or its cultural significance"
(as quoted in http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/index.htm)

Green Area: The second ecological area is for the public land surrounding Lac Murray. This area would fall under Category II of Ministry's "Register of Protected Areas" to preserve the public land for educational, recreational and tourist activities:

"Natural area of land or sea, designated to: (a) protect the ecological integrity of one or more ecosystems for the benefit of present and future generations, (b) exclude exploitation or occupation inimical to the purposes of designation; (c) to provide opportunities to visit, for scientific, **educational**, spiritual, **recreational** or **tourism**, while respecting the natural environment and culture of local communities."

Both ecological areas are designed to protect the public land around Lac Murray for the enjoyment of the public in a manner that is consistent with the nature study and eco-tourism programming.

6. ROADS AND NATURE TRAILS

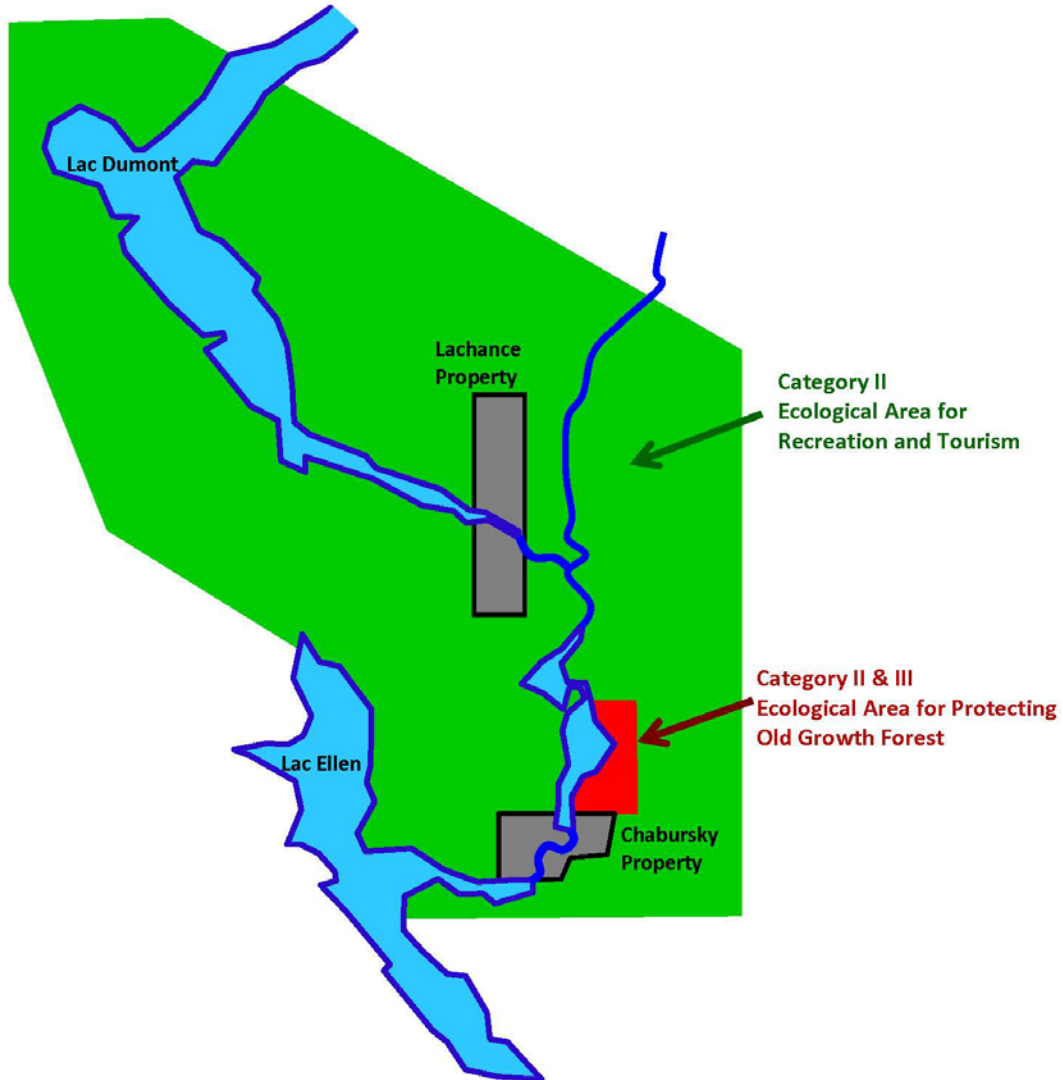
The territory of LMNA will provide a network of pedestrian trails on the public land in the Red and Green ecological areas. The LMNA promoters will also create a number of new pedestrian paths through the forests on the public land around Lac Murray to replace the old Polish Hills Road nature trail that was destroyed in August 2011 by the construction of a logging road by the MNRF.

Each pedestrian path will be created by hand, without the removal of any medium or large trees. Rather the paths will be routed through natural openings between trees. Only branches and saplings (up to 2-inch in diameter) will be cleared to make way for a 5-foot wide pedestrian path. These new paths will not be opened to ATV traffic and therefore will be gated to prevent unauthorized use by other motorized vehicles. These trails may be groomed by the promoter in the future for cross-country ski excursions.

The roads on the Promoter's land have already been upgraded to allow for normal vehicle traffic. The promoters will also improve the old logging road through the Red Area old growth forest to facilitate access to the Nature Centre that will be situated next to the promoters' Crown lease, and will be open only for maintenance and emergency vehicles. The improvement will include the installation of two culverts, and gates to prevent unauthorized use by other motorized vehicles. The promoter will attempt to ameliorate the damage caused by MNRF's logging skidders in October 2011.

7. LAC DUMONT ECOLOGICAL AREAS

The promoters of LMNA also own land on the Dumont River and Lac Ellen. That land and public land in its vicinity will be developed into another location for the nature study and eco-tourism programming, in conjunction with the healing lodge, eco-tourism and cultural-tourism project of our partner Colin Lachance that owns land on Lac Dumont. Mr. Lachance and the promoters of LMNA will propose an ecological area to protect the natural environment for education, eco-tourism and cultural tourism. At present the entire water basin of Lac Dumont is protected in this fashion.



8. FACILITIES

The LMNA will incorporate several different types of structures and facilities:

Interpretive Centres

The LMNA will feature three interpretive centres to support educational programs and bring together the best of what local entrepreneurs and Pontiac community organizations have to offer:

- **The Nature/Forestry Field Study Centre:** This is the northern interpretive centre located on the west shore of Lac Murray, on the territory of the lot that the promoter is leasing from the Quebec government (see figure below). This Nature Interpretive Centre will focus on programs for studying the biodiversity of the natural habitat at Lac Murray. The building will contain a permanent exhibition related to the flora and fauna, geology and climate, terrain and human impact on this environment, as well as exhibits pertaining to water quality and fishing, selective and sustainable logging practices, and other human activities in the area and beyond. The current buildings at this site will be converted for this purpose.
- **The Agriculture/Cultural Study Centre:** This is the eastern interpretive centre located near a peninsula on the east shore of Lac Murray, on land that is owned by the Promoter (see figure below). This Agricultural Interpretive Centre will house exhibits relating to agriculture and cultural history. It will be the centre for cultural activities, such as artists' retreats, "self-help" workshops about local agricultural, sustainable home gardening, and healing through native plants. This Agricultural Centre will also be the docking point for fishing, kayaking and canoeing activities for LMNA visitors. The historic log stable on this site will form part of the historical-cultural-agricultural exhibits.
- **The Eco-Technology Demo Centre:** This is the southern interpretive centre is located in the southern bay of Lac Murray, on land that is owned by the Promoter (see figure below). This Eco-Tech interpretive centre will present and showcase sustainable environmentally-friendly construction techniques, materials, tools and facilities through permanent exhibitions and ongoing activities such as eco-construction seminars. It will describe eco-technology used at LMNA and in other parts of the world. The log cabin on this site will be renovated for this purpose.

Eco-Cabins

The figures of huts on the map above designate the location of eco-tourism nature cabins. These cabins will be available for rent to eco-tourism visitors. The cabins will be constructed using local materials, local trades and crafts people, and will showcase ecological and environmentally friendly technology. The cabins will be built in a manner that provides privacy for the users, and minimizes the visual impact on the natural state of Lac Murray's shoreline. The sites for Eco-Cabins will be located on the LMNA territory, which is owned by the promoter.

Yurt Sites

The figures of tents on the map above designate the location of yurt or tent sites. These sites will be available for rent as well.

9. INFRASTRUCTURE

LMNA's Philosophy of Material and Aesthetic Integrity will be implemented in order to maintain an authentic design style and architectural features which blend in with the natural surroundings of Lac Murray.

Local artisan contractors, including carpenters and masons, will be hired to handcraft the architectural trimmings, functional furnishings, trail markers and other interior and exterior structures. Where possible, the artisan builders will reflect the characteristics of the area (plants, animal and bird species, terrain and land uses, cultural history, etc). The LMNA would ensure that materials, colours and style of any non-natural materials would complement the natural environment and be ecologically sound.

Low-impact construction and aesthetically pleasing designs that mimic nature and respect the environment will present visitors with quality and uniqueness that complement the primary LMNA objective of bringing people closer to nature, allowing them to respect nature while enjoying it. The significant costs of the aesthetics planned for the project, including the use of *materiaux nobles* (local, natural materials) by artisans, will be a worthwhile and unique attraction in the Pontiac that will successfully attract tourists to the area.

LMNA will also showcase several environmentally-friendly structures and technology created by local Pontiac companies, such as Hybrid Structures International (which is partly owned by the Promoter's neighbour Scott Gauthier).

Ecological and environmentally-friendly construction techniques and technology will be utilized in all infrastructure components grounded in LMNA's sustainability and eco-responsible principles:

- Local materials, such as local trees, sand and rocks will be utilized for construction.
- High R-value materials will be combined with energy saving architectural designs and technologies to showcase how to minimize use of energy.
- Facilities will be equipped with solar powered compostable and flush toilets.

10. PROGRAMS AND ACTIVITIES

LMNA will design activities and programs around the objectives listed above, and will include the following:

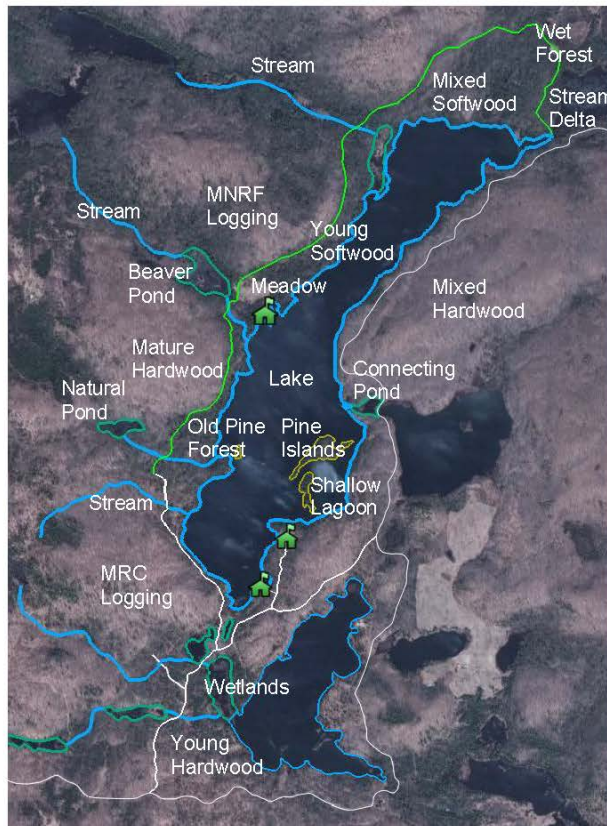
- Hiking, jogging, mountain-biking.
- Canoeing, kayaking, fishing.
- Cross-country skiing and snowshoeing.
- Eco Cabin rentals.
- Yurt & tent camping.
- Storytelling.
- Home renewable energy seminars.
- Ecological and environmentally-friendly construction seminars.
- Home agriculture seminars.
- Artists, songwriters and poets retreats.
- School group nature-study, biodiversity, and forestry workshops.
- School group culture and sustainable development workshops.
- School group workshops about environmental responsibility.
- School or youth group 2-3 day camping trips.

11. BIO-SPHERES

The territory proposed for the LMNA contains a range of different ecological bio-spheres that will serve as teaching points in the various seminars and programs. These are marked on the map on the following page, and include:

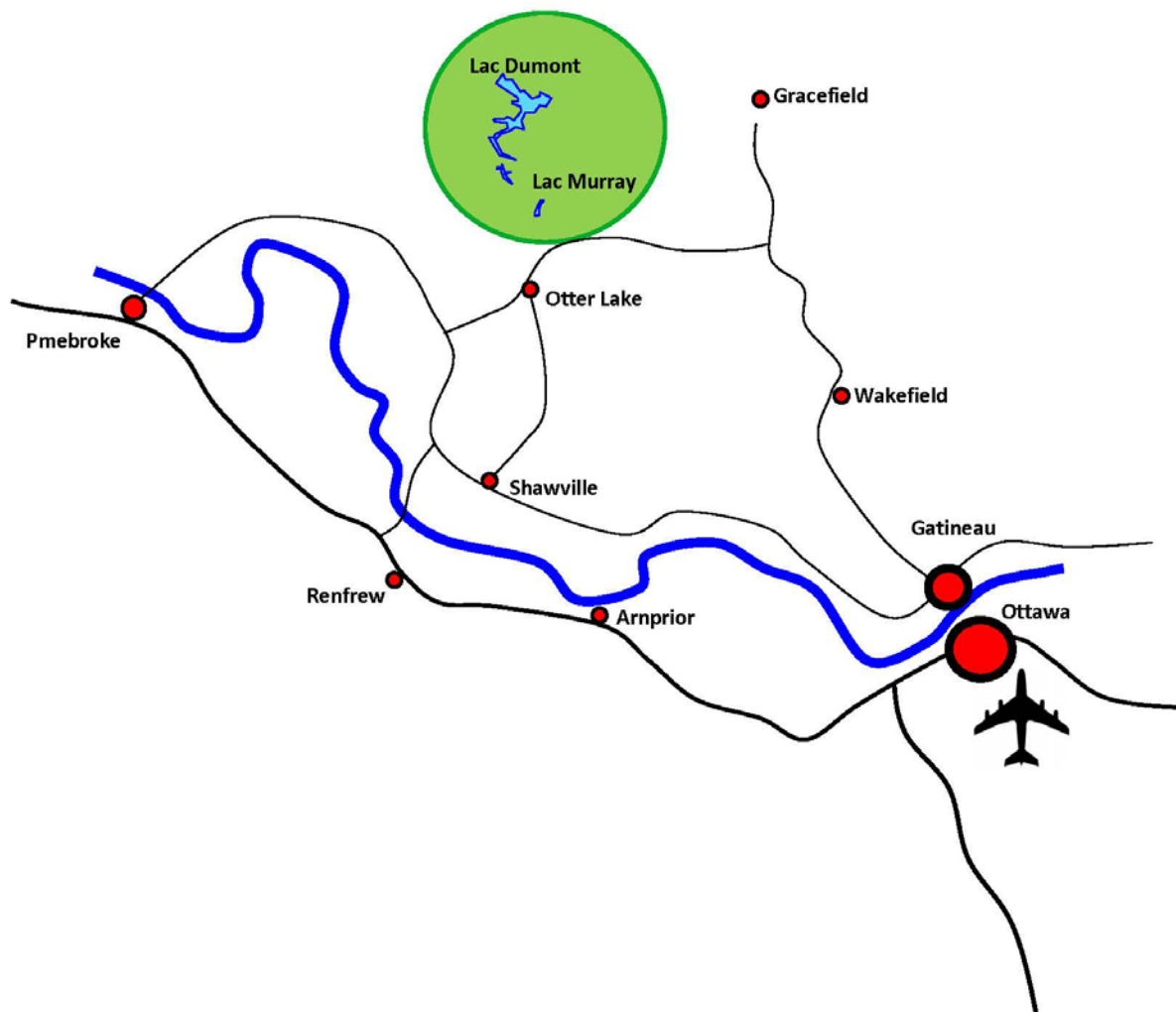
- Lake shorelines
- Wetlands
- Natural forest ponds
- Beaver dams
- Streams
- Stream deltas
- Marshes
- Islands
- Shallow lagoon
- Meadows
- Old-growth pine forests
- Mature hardwoods
- Young hardwoods
- Selective cut forests
- Previously cut forests
- Wet forests
- Mixed Softwoods

Each of these bio-spheres offers unique characteristics and species of flora, fauna and insects to be studied and appreciated by school groups, youth groups, families and adults.



12. LOCATION OF LAC MURRAY AND LAC DUMONT

Lac Murray and Lac Dumont are located 1.5 hours from Ottawa/Gatineau, and 1 hour from Pembroke, making it a convenient destination for school groups regarding Nature Study programming. Also with the availability of international flights from Europe to Ottawa's airport, the location of Lac Murray and Lac Dumont are conducive for international eco-tourists, as well as eco-tourists from across Canada and the United States.



Annexe 10

Commentaires

Infrastructure : selon les données fournies jusqu'à présent pour les SIP V1, et V2 quelques **50 000** ha ont été identifiés pour les UA 071-51- 071-52, 073-51 et un autre **15 000** ha pour l'UA 073-52 sur le territoire de la MRC de Pontiac.

Les principaux chemins pour accéder à ces territoires sont :

UAF	secteur	superficie (ha)			TOTAL	VOLUME		chemin accès	Municipalité
		V 1	V 2			40	30		
71-51	Kennedy (51)	1100	+955	2055				Rapides des joachims	RDJ
71-52	Pinceau	1264	707	1971				Rapides des joachims	RDJ

71-52	Aumont	2736	367	3103		Traverse Manitou/RDJ	RDJ		
71-52	10 miles	990		990		Rapides des joachims	RDJ		
71-52	Ingley	600		600		Rapides des joachims	RDJ		
71-52	Vaucour	1092		1092		Rapides des joachims	RDJ		
71-52	Nuage	964		964		Rapides des joachims	RDJ		
SOUS TOTAL CHEMIN RDJ				10775	431000	14367	RDJ		
71-51	Lac des Iles		1245	1245		chemin Lac de la Truite	Sheenboro		
71-51	Mc Gillivray	1588		1588		chemin Lac de la Truite	Sheenboro		
SOUS TOTAL CHEMIN LAC DE LA TRUITE				2833	113320	3777	Sheenboro		
71-52	Stoney	890		890		Chemin Schyan	Sheenboro		
71-51	Gillespie	1485		1485		Chemin Schyan	Sheenboro		
71-51	Dunn	3513		3513		Chemin Schyan	Sheenboro		
SOUS TOTAL CHEMIN SCHYAN				5888	235520	7851	Sheenboro		
71-51	Findlay		576	576	23040	Chemin Rochon	Waltam		
SOUS Chemin TOTAL Findlay				576	576	23040	768	Chemin Rochon	Waltam
71-52	Brochet	1377		1377		Chemin Jim / RDJ	Mansfield Pontefract /RDJ		
71-52	Bruce	2766		2766		Chemin Jim / RDJ	Mansfield Pontefract /RDJ		
71-52	Nigault	1746	3002	4748		Chemin Jim / RDJ	Mansfield Pontefract /RDJ		
SOUS TOTAL CHEMIN JIM/RDJ				9467	378680	12623	MANSFIELD PONTEFRACT/RDJ		
71-52	Duval (S1)		313	313		chemin Jim	Mansfield Pontefract		
71-52	Lamb	602	729	1331		Chemin Jim	Mansfield Pontefract		
71-52	Lynch	1093	900	1993		Chemin Jim	Mansfield Pontefract		
71-51	Jim	800		800		Chemin Jim	Mansfield Pontefract		
71-52	Mc Cann	671		671		Chemin Jim	Mansfield Pontefract		
SOUS TOTAL CHEMIN JIM				5108	204320	6811	MANSFIELD PONTEFRACT		
71-51	Gibson	1318		1318	52720	Chemin lac dépôt	Mansfield Pontefract		
SOUS Chemin TOTAL Gibson				1318	1318	52720	1757	Chemin lac dépôt	Mansfield Pontefract
71-51	Cayamant		4214	4214		Chemin Beaudoin	Otter Lake - Cayamant		
73-51	Clair/Hurdley		621	621		Chemin Picanoc /Beaudoin	Otter Lake - Cayamant		
73-51	Pair		1308	1308		chemin de l' aigle /beaudoin	Otter Lake - Cayamant		
73-51	Telfer		1102	1102		chemin Beaudoin	Otter Lake - Cayamant		
SOUS TOTAL OTTER LAKE- CAYAMANT				7245	289800	9660	chemin Beaudoin	Otter Lake - Cayamant	
71-51	Squaw		822	822		Chemin Picanoc	Otter Lake		
71-52	Duval		129	129		chemin Picanoc Osborne	Otter Lake		
71-52	Wilson	1274		1274		chemin Picanoc Osborne	Otter Lake		
71-52	Hurley	1036		1036		chemin Picanoc Osborne	Otter Lake		
71-52	Murphy	1540		1540		chemin Picanoc Osborne	Otter Lake		
73-51	Laforêt		723	723		Chemin Picanoc	Otter Lake		
SOUS TOTAL CHEMIN PICANOC				4861	192040	6461	OTTER LAKE		
71-51	Earley	896		896	35840	Chemin Beaugard	Alleyn-Cawood		
Sous Chemin total Earley				896	896	35840	1195	Chemin Beaugard	Alleyn-Cawood

71-52	Frileux	554	554	22160	739	Pomponne / rte 20	Réserve faunique Lavérendrye
SOUS	Chemin						
TOTAL	Frileux	554	554	22160	739	Pomponne / rte 20	Réserve faunique Lavérendrye
73-51	Brock	251	251			Chemin du Dépôt	Cayamant
73-51	Pic	136	136			Chemin du Dépôt	Cayamant
SOUS TOTAL							
CAYAMANT		387		15480	516	Chemin du Dépôt	Cayamant
					66464		
TOTAL SUPERFICIE		49848		1993920			